

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 6 quater du 11 juin 2015

Spécial Annexe
à la décision en date du 12 mai 2015 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail de la région CHAMPAGNE-ARDENNE déjà publiée dans le
RAA n°5 duodecies à la date du 28 mai 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

TEXTES GENERAUX

2

DIRECCTE – DIRECTION REGIONALE DE L'ENTREPRISE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

2

*ANNEXE à la décision en date du 12 mai 2015 relative à la localisation et à la délimitation
des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région CHAMPAGNE-
ARDENNE déjà publiée dans le RAA n°5 duodecies à la date du 28 mai 2015-----* 2

TEXTES GENERAUX

DIRECCTE – DIRECTION REGIONALE DE L'ENTREPRISE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ANNEXE à la décision en date du 12 mai 2015 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région CHAMPAGNE-ARDENNE déjà publiée dans le RAA n°5 duodecimes à la date du 28 mai 2015

ANNEXE à la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne

Nombre, localisation, délimitation géographique, champ d'intervention sectoriel ou thématique des sections d'inspection du travail de la région Champagne-Ardenne, au sein de chaque unité territoriale de contrôle

Pour département des Ardennes

L'unité territoriale de contrôle comprend 9 sections localisées à Charleville Mézières, ainsi délimitées :

SECTION 1 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Alland'Huy-et-Sausseuil, Angecourt, Apremont, Ardeuil-et-Montfauvelles, Artaise-le-Vivier, Attigny, Aure, Authe, Autruche, Autry, Ballay, Bar-lès-Buzancy, Bayonville, Beffu-et-le-Morthomme, Belleville-et-Châtillon-sur-Bar, Belval-Bois-des-Dames, Bouconville, Boulton-aux-Bois, Bourcq, Brécy-Brières, Brioules-sur-Bar, Briquenay, Bulson, Buzancy, Cauroy, Challerange, Champigneulle, Charbogne, Chardeny, Chatel-Chéhéry, Chémery-sur-Bar, Chevières, Chuffilly-Roche, Condé-lès-Autry, Contreuve, Cornay, Coulommès-et-Marqueny, Dricourt, Écordal, Exermont, Falaise, Fléville, Fossé, Germont, Givry, Grandham, Grandpré, Grivy-Loisy, Guincourt, Haraucourt, Harricourt, Hauviné, Imécourt, Jonval, La Berlière, La Besace, La Croix-aux-Bois, La Neuville-à-Maire, La Sabotterie, Lametz, Lançon, Landres-et-Saint-Georges, Le Chesne, Le Mont-Dieu, Leffincourt, Les Alleux, Les Grandes-Armoises, Les Petites-Armoises, Liry, Longwé, Louvergny, Machault, Maisoncelle-et-Villers, Manre, Marcq, Marquigny, Mars-sous-Bourcq, Marvaux-Vieux, Montcheutin, Montcy-Notre-Dame, Montgon, Monthois, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Remy, Mouron, Neuville-Day, Noirval, Nouart, Oches, Olizy-Primat, Pauvres, Quatre-Champs, Quilly, Raucourt-et-Flaba, Remilly-Aillicourt, Rilly-sur-Aisne, Saint-Clément-à-Arnes, Sainte-Marie, Saint-Étienne-à-Arnes, Sainte-Vaubourg, Saint-Juvin, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Saint-Loup-Terrier, Saint-Morel, Saint-Pierre-à-Arnes, Saint-Pierremont, Saulces-Champenoises, Sauvville, Savigny-sur-Aisne, Séchault, Semide, Semuy, Senuc, Sommauthe, Sommerance, Stonne, Sugny, Suzanne, Sy, Taily, Tannay, Termes, Terron-sur-Aisne, Thénorgues, Toges, Tourcelles-Chaumont, Tourteron, Vandy, Vaux-Champagne, Vaux-en-Dieulet, Vaux-lès-Mouron, Verpel, Verrières, Voncq, Vouziers, Vrivy ;

La partie de la commune de Charleville-Mézières située :

au sud d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Warcq, avenue Charles-de-Gaulle, rue de Libreville, rue Emile-Nivelet, rue du Docteur-Emile-Baudoin, rue Camille-Pelletan, rue d'Etion, prolongement en ligne droite de la rue d'Etion à travers la place des Droits-de-l'Homme, cours de la Meuse, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Montcy-Notre-Dame,

au nord et à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Warcq, cours de la Meuse, rue de la Prairie, ligne de chemin de fer, cours de la Meuse, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Villers-Semeuse.

SECTION 2 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis :

dans les communes suivantes :

Anchamps, Aubrives, Charnois, Chéhéry, Cheveuges, Chooz, Donchery, Fépin, Foisches, Fromelennes, Fumay, Givet, Ham-sur-Meuse, Hargnies, Haybes, Hierges, Landrichamps, Montigny-sur-Meuse, Noyers-Pont-Maugis, Rancennes, Revin, Saint-Aignan, Thelonne, Villers-sur-Bar, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand, Wadelincourt

Dans la commune de Villers-Semeuse les sites de :

PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE MECANIQUE DE L'EST : ZI des Ayvelles, 08000 VILLERS SEMEUSE,

PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA : ZI des Ayvelles, 08000 VILLERS SEMEUSE,

CORA : Route départementale 764, 08000 VILLERS SEMEUSE

SECTION 3 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Antheny, Aouste, Aubigny-les-Pothées, Auboncourt-Vauzelles, Auge, Auvillers-les-Forges, Baâlons, Balaives-et-Butz, Barbaise, Blanchefosse-et-Bay, Blombay, Bossus-lès-Rumigny, Boulzicourt, Bourg-Fidèle, Boutancourt, Bouvellemont, Brognon, Cernion, Chagny, Chalandry-Elaine, Champigneul-sur-Vence, Champlin, Chappes, Chaumont-Porcien, Chesnois-Auboncourt, Chilly, Clavy-Warby, Dom-le-Mesnil, Dommery, Doumely-Bégny, Draize, Élan, Estrebay, Étalle, Éteignières, Étrépy, Évigny, Faissault, Faux, Flaingnys-Havys, Fligny, Flize, Fraillencourt, Girondelle, Givron, Grandchamp, Gruyères, Gué-d'Hossus, Guignicourt-sur-Vence, Hagnicourt, Ham-les-Moines, Hannappes, Hannogne-Saint-Martin, Harcy, Jandun, Justine-Herbigny, L'Échelle, La Férée, La Francheville, La Horgne, La Neuville-aux-Joûtes, La Neuville-lès-Wasigny, La Romagne, Lalobbe, Launois-sur-Vence, Laval-Morency,

Le Châtelet-sur-Sormonne, Le Fréty, Lépron-les-Vallées, Les Ayvelles, Liart, Logny-Bogny, Lonny, Lucquy, Maranwez, Marby, Marlemont, Maubert-Fontaine, Mazerny, Mesmont, Mondigny, Montigny-sur-Vence, Montmeillant, Murtin-et-Bogny, Neufmaison, Neuville-lès-This, Neuville-lez-Beaulieu, Neuvizy, Novion-sur-Meuse, Novion-Porcien, Omicourt, Omont, Poix-Terron, Prez, Puiseux, Raillicourt, Regniowez, Remaucourt, Remilly-les-Pothées, Renneville, Rimogne, Rocquigny, Rocroi, Rouvroy-sur-Audry, Rubigny, Rumigny, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Marceau, Saint-Marcel, Saint-Pierre-sur-Vence, Sapogne-et-Feuchères, Saulces-Monclin, Sery, Sévigny-la-Forêt, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Singly, Sorcy-Bauthémont, Sormonne, Sury, Taillette, Tarzy, Thin-le-Moutier, This, Touligny, Tremblois-lès-Rocroi, Vaux-lès-Rubigny, Vaux-Montreuil, Vaux-Villaine, Vendresse, Viel-Saint-Remy, Villers-le-Tilleul, Villers-le-Tourneur, Villers-sur-le-Mont, Vrigne-Meuse, Wagnon, Warnécourt, Wasigny, Wignicourt, Yvernaumont ;
2° La partie de la commune de Charleville-Mézières non incluse dans les sections 1, 5 et 7.

SECTION 4 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Balan, Bazeilles, Daigny, Fleigneux, Floing, Francheval, Givonne, Glaire, Illy, La Chapelle, La Moncelle, Pouru-aux-Bois, Pouru-Saint-Remy, Rubécourt-et-Lamécourt, Saint-Menges, Sedan, Villers-Cernay

SECTION 5 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 2, 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Aiglemont, Arreux, Bosséval-et-Briancourt, Damouzy, Gernelle, Gespunsart, Houldizy, Issancourt-et-Rumel, La Grandville, Les Hautes-Rivières, Lumes, Neufmanil, Nouzonville, Saint-Laurent, Sécheval, Villers-Semouse, Ville-sur-Lumes, Vivier-au-Court, Vrigne-aux-Bois ;

La partie de la commune de Charleville-Mézières située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Warcq, avenue Charles-de-Gaulle, rue de Libreville, rue Emile-Nivelet, rue du Docteur-Emile-Baudoin, rue Camille-Pelletan, rue d'Etion, prolongement en ligne droite de la rue d'Etion à travers la place des Droits-de-l'Homme, cours de la Meuse, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Montcy-Notre-Dame.

SECTION 6 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

Acy-Romance, Aire, Alincourt, Amagne, Ambly-Fleury, Annelles, Arnicourt, Asfeld, Aussonce, Avançon, Avaux, Balham, Banogne-Recouvrance, Barby, Bergnicourt, Bertoncourt, Biermes, Bignicourt, Blanzay-la-Salonnaise, Bogny-sur-Meuse, Brienne-sur-Aisne, Château-Porcien, Condé-lès-Herpy, Corny-Machéroménil, Coucy, Deville, Doux, Écly, Gomont, Hannogne-Saint-Rémy, Haulmé, Hauteville, Herpy-l'Arlésienne, Houdilcourt, Inaumont, Joigny-sur-Meuse, Juniville, L'Écaille, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Laifour, Le Châtelet-sur-Retourne, Le Thour, Les Mazures, Ménil-Annelles, Ménil-Lépinos, Montcornet, Monthermé, Mont-Laurent, Nanteuil-sur-Aisne, Neufelize, Novy-Chevrières, Perthes, Poilcourt-Sydney, Renwez, Rethel, Roizy, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Loup-en-Champagne, Saint-Quentin-le-Petit, Saint-Remy-le-Petit, Sault-lès-Rethel, Sault-Saint-Remy, Seraincourt, Seuil, Sévigny-Waleppe, Son, Sorbon, Tagnon, Taizy, Thilay, Thugny-Trugny, Tournavaux, Vieux-lès-Asfeld, Villers-devant-le-Thour, Ville-sur-Retourne

SECTION 7 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 8 et 9, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

Amblimont, Auflance, Autrecourt-et-Pourron, Beaumont-en-Argonne, Belval, Bièvres, Blagny, Brévilley, Carignan, Cliron, Douzy, Escombres-et-le-Chesnois, Euilly-et-Lombut, Fagnon, Fromy, Haudrecy, Herbeuval, La Ferté-sur-Chiers, Les Deux-Villes, Létagne, Linay, Mairy, Malandry, Margny, Margut, Matton-et-Clémency, Messincourt, Mogues, Moiry, Mouzon, Osnes, Prix-lès-Mézières, Puilly-et-Charbeaux, Pure, Sachy, Sailly, Sapogne-sur-Marche, Signy-Montlibert, Tétaigne, Tournes, Tremblois-lès-Carignan, Vaux-lès-Mouzon, Villers-devant-Mouzon, Villy, Warcq, Williers, Yoncq

La partie de la commune de Charleville-Mézières située à l'ouest et au nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Warcq, cours de la Meuse, rue de la Prairie, ligne de chemin de fer, cours de la Meuse, prolongement en ligne droite de la rue du Port, rue du Port, avenue du Président-Vincent-Auriol, avenue du 91e Régiment-d'Infanterie, route de Prix, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Prix-lès-Mézières.

SECTION 8A :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

3513Z@ Distribution d'électricité

5310Z@ Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

sur le territoire des communes suivantes :

Acy-Romance, Aiglemont, Aire, Alincourt, Amagne, Ambly-Fleury, Anchamps, Annelles, Antheny, Aouste, Arnicourt, Arreux, Asfeld, Aubigny-les-Pothées, Auboncourt-Vauzelles, Aubrives, Auge, Aussonce, Auwillers-les-Forges, Avançon, Avaux, Balham, Banogne-Recouvrance, Barbaise, Barby, Bergnicourt, Bertoncourt, Biermes, Bignicourt, Blanchefosse-et-Bay, Blanzay-la-Salonnaise, Blombay, Bogny-sur-Meuse, Bossus-lès-Rumigny, Bourg-Fidèle, Brienne-sur-Aisne, Brognon, Cernion, Champlin, Chappes, Charnois, Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Chesnois-Auboncourt, Chilly, Chooz, Clavy-Warby, Condé-lès-Herpy, Corny-Machéroménil, Coucy, Damouzy, Deville, Dommery, Doumely-Bégnny, Doux, Draize, Écly, Estrebay, Étalle, Éteignières, Faissault, Faux, Fépin, Flaignes-Havys, Fligny, Foisches, Fraillicourt, Fromelennes, Fumay, Gernelle, Gespunsart, Girondelle, Givet, Givron, Gomont, Grandchamp, Gruyères, Gué-d'Hossus, Hagnicourt, Ham-les-Moines, Ham-sur-Meuse, Hannappes, Hannogne-Saint-Rémy, Harcy, Hargnies, Haulmé,

Hauteville, Haybes, Herpy-l'Arlésienne, Hierges, Houdilcourt, Houldizy, Inaumont, Issancourt-et-Rumel, Jandun, Joigny-sur-Meuse, Juniville, Justine-Herbigny, L'Écaille, L'Échelle, La Férée, La Grandville, La Neuville-aux-Joûtes, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, La Neuville-lès-Wasigny, La Romagne, Laifour, Lalobbe, Landrichamps, Launois-sur-Vence, Laval-Morency, Le Châtelet-sur-Retourne, Le Châtelet-sur-Sormonne, Le Fréty, Le Thour, Lépron-les-Vallées, Les Hautes-Rivières, Les Mazures, Liart, Logny-Bogny, Lonny, Lucquy, Lumes, Maranwez, Marby, Marlemont, Maubert-Fontaine, Ménil-Annelles, Ménil-Lépinos, Mesmont, Montcornet, Montcy-Notre-Dame, Monthermé, Montigny-sur-Meuse, Mont-Laurent, Montmeillant, Murtin-et-Bogny, Nanteuil-sur-Aisne, Neuflize, Neufmaison, Neufmanil, Neuville-lès-This, Neuville-lez-Beaulieu, Neuvizy, Nouzonville, Novion-Porcien, Novy-Chevrières, Perthes, Poilcourt-Sydney, Prez, Puisieux, Raillcourt, Rancennes, Regniowez, Remaucourt, Remilly-les-Pothées, Renneville, Renwez, Rethel, Revin, Rimogne, Rocquigny, Rocroi, Roizy, Rouvroy-sur-Audry, Rubigny, Rumigny, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Laurent, Saint-Loup-en-Champagne, Saint-Marcel, Saint-Quentin-le-Petit, Saint-Remy-le-Petit, Saulces-Monclin, Sault-lès-Rethel, Sault-Saint-Remy, Sécheval, Seraincourt, Sery, Seuil, Sévigny-la-Forêt, Sévigny-Waleppe, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Son, Sorbon, Sorcy-Bauthémont, Sormonne, Sury, Tagnon, Taillette, Taizy, Tarzy, Thilay, Thin-le-Moutier, This, Thugny-Trugny, Tournavaux, Tremblois-lès-Rocroi, Vaux-lès-Rubigny, Vaux-Montreuil, Vaux-Villaine, Viel-Saint-Remy, Vieux-lès-Asfeld, Villers-devant-le-Thour, Villers-le-Tourneur, Villers-Semeuse, Ville-sur-Lumes, Ville-sur-Retourne, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand, Vivier-au-Court, Wagnon, Wasigny, Wignicourt,

La partie de la commune de Charleville-Mézières située au nord et à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Warcq, cours de la Meuse, rue de la Prairie, ligne de chemin de fer, cours de la Meuse, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Villers-Semeuse.

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

1011Z® Transformation et conservation viande de boucherie
1013A® Préparation industrielle de produits à base de viande
1039A® Transformation et conservation de légumes
1051A® Fabrication de lait liquide et de produits frais
1051D® Fabrication d'autres produits laitiers
1061A® Meunerie
1072Z® Fabrication de biscuits
1083Z® Transformation de thé et café
1085Z® Fabrication de produits préparés
1091Z® Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1101Z® Fabrication de boissons alcoolisées distillées
1102A® Fabrication de vins effervescents
1105Z® Fabrication de bières
1610A® Sciage et rabotage du bois
1610B® Imprégnation du bois
1621Z® Fabrication de placage et de panneaux en bois
1623Z® Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1624Z® Fabrication d'emballages en bois
1629Z® Fabrication d'objets divers en bois
2830Z® Fabrication de machines agricoles et forestières
4621Z® Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail
4622Z® Commerce de gros de fleurs et de plantes
4623Z® Commerce de gros d'animaux vivants
4631Z® Commerce de gros de fruits et légumes
4632A® Commerce de gros de viande de boucherie
4632B® Commerce de gros de produits à base de viande
4632C® Commerce de gros de volailles et gibier
4633Z® Commerce de gros de produits laitiers
4634Z® Commerce de gros de boissons
4661Z® Commerce de gros de matériel agricole

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

le contrôle des sites suivants :

Dans la commune de BOGNY SUR MEUSE :

Maroquinerie des Ardennes : Avenue des Marguerites, 08120 BOGNY SUR MEUSE,

Dans la commune de CHARLEVILLE-MEZIERES :

SAMPB (Société Ardennaise Menuiserie Bois Plastique) : 67 Rue DES FORGES ST CHARLES, BP 257, CHARLEVILLE MEZIERES,

SAM MENUISERIES (SAMPB) : 65 Avenue D'ARCHES, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES,

SAS CHARCO (Intermarché) : 197 Avenue CARNOT, 197 & 199, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES,

Dans la commune de FUMAY :

AFEIPH (Association pour la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées) : 230 Place DU BATY, BP 7, 08170 FUMAY,

AFEIPH entreprise adaptée : 270 Place DU BATY, 08170 FUMAY,

Dans la commune de MONTHERME :

SEFAC : 1 Rue ANDRE COMPAIN, 08800 MONTHERME,

Dans la commune de JANDUN :

Société d'exploitation sources Roxane : Chemin départementale 35, LE PANIER VOLANT, 08430 JANDUN,

Dans la commune de RETHEL :

SMURFIT KAPPA France : 1 Rue HIPPOLYTE NOIRET, BP 5109F, 08300 RETHEL,

SMURFIT KAPPA France : ZI DE L'ETOILE, CHEMIN DE LE PROCESSION, 08300 RETHEL,

Dans la commune de REVIN :

AFEIPH (Association pour la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées) : 1081 Avenue DE LA CITE SCOLAIRE, 08500 REVIN,

Dans la commune de VIREUX MOLHAIN :
ENDEL : Rue Pasteur, ZIC, 08320 VIREUX MOLHAIN.

SECTION 9A :

Section d'inspection du travail ayant en charge :
sur l'ensemble du département :

le contrôle des établissements de transport ferroviaire interurbain et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire interurbain du département des Ardennes et des entreprises extérieures, qui interviennent au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation,

le contrôle de la fédération ADMR des Ardennes, 26, Avenue Charles de Gaulle 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, et des sites de toutes les associations locales, qui en sont membre,

sur le territoire des communes suivantes :

Alland'Huy-et-Sausseuil, Amblimont, Angécourt, Apremont, Ardeuil-et-Montfauxelles, Artaise-le-Vivier, Attigny, Auflance, Aure, Authe, Autrecourt-et-Pourron, Atruche, Autry, Baâlons, Balaives-et-Butz, Balan, Ballay, Bar-lès-Buzancy, Bayonville, Bazeilles, Beaumont-en-Argonne, Beffu-et-le-Morthomme, Belleville-et-Châtillon-sur-Bar, Belval, Belval-Bois-des-Dames, Bièvres, Blagny, Bosseval-et-Briancourt, Bouconville, Boulton-aux-Bois, Boulzicourt, Bourcq, Boutancourt, Bouvellemont, Brécy-Brières, Brévilly, Brioules-sur-Bar, Briquenay, Bulson, Buzancy, Carignan, Cauroy, Chagny, Chalandry-Elaire, Challerange, Champigneulle, Champigneul-sur-Vence, Charbogne, Chardeny, Chatel-Chéhéry, Chéhéry, Chémery-sur-Bar, Cheveuges, Chevères, Chuffilly-Roche, Cliron, Condé-lès-Autry, Contreuve, Cornay, Coulommès-et-Marquény, Daigny, Dom-le-Mesnil, Donchery, Douzy, Dricourt, Écordal, Élan, Escombres-et-le-Chesnois, Étrépinny, Euilly-et-Lombut, Évigny, Exermont, Fagnon, Falaise, Fleigneux, Fléville, Flize, Floing, Fossé, Francheval, Fromy, Germont, Givonne, Givry, Glaise, Grandham, Grandpré, Grivy-Loisy, Guignicourt-sur-Vence, Guincourt, Hannogne-Saint-Martin, Haraucourt, Harricourt, Haudrecy, Hauviné, Herbeuval, Illy, Imécourt, Jonval, La Berlière, La Besace, La Chapelle, La Croix-aux-Bois, La Ferté-sur-Chiers, La Francheville, La Horgne, La Moncelle, La Neuville-à-Maire, La Sabotterie, Lametz, Lançon, Landres-et-Saint-Georges, Le Chesne, Le Mont-Dieu, Leffincourt, Les Alleux, Les Ayvelles, Les Deux-Villes, Les Grandes-Armoises, Les Petites-Armoises, Létanne, Linay, Liry, Longwé, Louvergny, Machault, Mairy, Maisoncelle-et-Villers, Malandry, Manre, Marcq, Margny, Margut, Marquigny, Mars-sous-Bourcq, Marvaux-Vieux, Matton-et-Clémency, Mazerny, Messincourt, Mogues, Moiry, Mondigny, Montcheutin, Montgon, Monthois, Montigny-sur-Vence, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Remy, Mouron, Mouzon, Neuville-Day, Noirval, Nouart, Nouvion-sur-Meuse, Noyers-Pont-Maugis, Oches, Olizy-Primat, Omicourt, Omont, Osnes, Pauvres, Poix-Terron, Pouru-aux-Bois, Pouru-Saint-Remy, Prix-lès-Mézières, Puilly-et-Charbeaux, Pure, Quatre-Champs, Quilly, Raucourt-et-Flaba, Remilly-Aillicourt, Rilly-sur-Aisne, Rubécourt-et-Lamécourt, Sachy, Saily, Saint-Aignan, Saint-Clément-à-Arnes, Sainte-Marie, Saint-Étienne-à-Arnes, Sainte-Vaubourg, Saint-Juvin, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Saint-Loup-Terrier, Saint-Marceau, Saint-Menges, Saint-Morel, Saint-Pierre-à-Arnes, Saint-Pierremont, Saint-Pierre-sur-Vence, Sapogne-et-Feuchères, Sapogne-sur-Marche, Saulces-Champenoises, Sauvville, Savigny-sur-Aisne, Séchault, Sedan, Semide, Semuy, Senuc, Signy-Montlibert, Singly, Sommauthe, Sommerance, Stonne, Sugny, Suzanne, Sy, Taily, Tannay, Termes, Terron-sur-Aisne, Tétaigne, Thelonne, Thénorgues, Toges, Touligny, Tourcelles-Chaumont, Tournes, Tourteron, Tremblois-lès-Carignan, Vandy, Vaux-Champagne, Vaux-en-Dieulet, Vaux-lès-Mouron, Vaux-lès-Mouzon, Vendresse, Verpel, Verrières, Villers-Cernay, Villers-devant-Mouzon, Villers-le-Tilleul, Villers-sur-Bar, Villers-sur-le-Mont, Villy, Voncq, Vouziers, Vrigne-aux-Bois, Vrigne-Meuse, Vrizey, Wadelincourt, Warcq, Warnécourt, Williers, Yoncq, Yvernaumont

La partie de la commune de Charleville-Mézières non incluse dans la section 8

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

1011Z® Transformation et conservation viande de boucherie
1013A® Préparation industrielle de produits à base de viande
1039A® Transformation et conservation de légumes
1051A® Fabrication de lait liquide et de produits frais
1051D® Fabrication d'autres produits laitiers
1061A® Meunerie
1072Z® Fabrication de biscuits
1083Z® Transformation de thé et café
1085Z® Fabrication de produits préparés
1091Z® Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1101Z® Fabrication de boissons alcoolisées distillées
1102A® Fabrication de vins effervescents
1105Z® Fabrication de bières
1610A® Sciage et rabotage du bois
1610B® Imprégnation du bois
1621Z® Fabrication de placage et de panneaux en bois
1623Z® Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1624Z® Fabrication d'emballages en bois
1629Z® Fabrication d'objets divers en bois
2830Z® Fabrication de machines agricoles et forestières
4621Z® Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail
4622Z® Commerce de gros de fleurs et de plantes
4623Z® Commerce de gros d'animaux vivants
4631Z® Commerce de gros de fruits et légumes
4632A® Commerce de gros de viande de boucherie
4632B® Commerce de gros de produits à base de viande
4632C® Commerce de gros de volailles et gibier
4633Z® Commerce de gros de produits laitiers
4634Z® Commerce de gros de boissons

4661Z® Commerce de gros de matériel agricole
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements.
le contrôle des sites suivants :

Dans la commune de BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR :

ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE
(SAMSAH JACQUES SOURDILLE) : Route DE CHATILLON, 08240 BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR,

Dans la commune de CHARLEVILLE-MEZIERES :

Décathlon France : 55 Route DE PRIX, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES,

Leroy Merlin France : Rue PAULIN RICHIER, ZAC DU BOIS FORTANT, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES,

Dans la commune de SEDAN :

BOULISO (Intermarché) : Rue CADEAU, 08200 SEDAN.

Pour le département de l'Aube :

L'unité territoriale de contrôle comprend 14 sections localisées à Troyes, ainsi délimitées :

SECTION 1 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département le contrôle des entreprises et établissements relevant de la filière d'activité, telle que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

3513Z® Distribution d'électricité,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

SAINTE SAVINE, AIX EN OTHE, BERCEY EN OTHE, BERULLE, BOUILLY, BUCEY EN OTHE, CHENEGY, EAUX-PUISEAUX, ESTISSAC (THUISY), FONTVANNES, JAVERNANT, LA RIVIERE DE CORPS, LAINES AUX BOIS, MARAYE EN OTHE, MESSON, NEUVILLE SUR VANNE, NOGENT EN OTHE, PAISY COSDON, PRUGNY, RIGNY LE FERON, SAINT BENOIST SUR VANNE, SAINT MARDS EN OTHE, SOMMEVAL, SOULIGNY, SAINT GERMAIN, TORVILLIERS, VAUCHASSIS, VILLEMAUR SUR VANNE, VILLEMORON EN OTHE, VILLENEUVE AU CHEMIN, VILLERY, VOSNON, VULAINES.

SECTION 2 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

SAINT ANDRE LES VERGERS, ASSENAY, AUXON, AVREUIL, BALNOT LA GRANGE, BERNON, BREVIANDES, CHAMOY, CHAOURCE, CHASEREY, CHESLEY, CHESSY LES PRES, COURSAN EN OTHE, COURTAULT, COUSSEGREY, CRESANTIGNES, CUSSANGY, DAVREY, ERVY LE CHATEL, ETOURVY, FAYS LA CHAPELLE, JEUGNY, LA LOGE POMBLIN (Les Granges), LA VENDUE MIGNOT, LAGESSE, LANTAGES, LES CROUTES, LES LOGES MARGUERON, LIGNIERES, LIREY, LONGEVILLE SUR MOGNE, MACHY, MAISONS LES CHAOURCE, MAROLLES SOUS LIGNIERES, MAUPAS, METZ ROBERT, MONTFEY, MONTIGNY LES MONTS, MOUSSEY, PARGUES, PRASLIN, RACINES, RONCENAY, ROSIERES, SAINT JEAN DE BONNEVAL, SAINT PHAL, SAINT LEGER PRES TROYES, SAINT POUANGE, TURGY, VALLIERES, VILLEMEREUIL, VILLIERS LE BOIS, VILLY LE MARECHAL, VOUGREY, PRUSY, VANLAY, VILLY le BOIS.

SECTION 3 :

Section d'inspection du travail ayant en charge,

sur l'ensemble du département, le contrôle des sites de tous les établissements de l'association ASSAGE sise à Rouilly Saint Loup,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

SAINT JULIEN LES VILLAS, ARRELLES, AVIREY-LINGEY, BAGNEUX LA FOSSE, BALNOT SUR LAIGNES, BAR SUR SEINE, BERTIGNOLLES, BOURGUIGNONS, BRAGELOGNE-BEAUVOIR, BUCHERES, BUXEUIL, BUXIERES SUR ARCE, CELLES SUR OURCE, CHACENAY, CHANNES, CHAPPES, CHERVEY, CORMOST, COURTENOT, COURTERON, CUNFIN, EGUILLY SOUS BOIS, ESSOYES, FONTETTE, FOUCHERES, FRALIGNES, GYE SUR SEINE, ISLE AUMONT, JULLY SUR SARCE, LANDREVILLE, LES BORDES AUMONT, LES RICEYS, LOCHES SUR OURCE, LONGPRE LE SEC, MAGNANT, MERREY SUR ARCE, MONTAULIN, MONTCEAUX LES VAUDES, MUSSY SUR SEINE, NEUVILLE SUR SEINE, NOE LES MALLETS, PLAINES SAINT LANGE, POLISOT, POLISY, ROUILLY SAINT LOUP, RUMILLY LES VAUDES, SAINT PARRES LES VAUDES, SAINT THIBAUT, SAINT USAGE, THIEFFRAIN, VAUDES, VERPILLIERES SUR OURCE, VERRIERES, VILLE SUR ARCE, VILLEMORIEN, VILLEMUYENNE, VILLIERS SOUS PRASLIN, VIREY SOUS BAR, VITRY LE CROISE, VIVIERS SUR ARTAUT.

SECTION 4 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

SAINT PARRES AUX TERTRES (BAIRES) AILLEVILLE, AMANCE, ARCONVILLE, ARGANCON, ARRENTIERES, ARSONVAL, BAR SUR AUBE, BAROVILLE, BAYEL, BERGERES, BEUREY, BLIGNY, BOSSANCOURT, BOURANTON, BRIEL SUR BARSE, CHAMP SUR BARSE, CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE, CHAUFFOUR LES BAILLY, CLEREY, COLOMBE LA FOSSE, COLOMBE LE SEC, COURTERANGES, COUVIGNON, DOLANCOURT, DOSCHES, ECLANCE, ENGENTE, FONTAINE, FRAVAUX, FRESNAY, FRESNOY LE CHATEAU, FULIGNY, GERAUDOT, JAUCOURT, JESSAINS, JUVANCOURT, JUVANZE, LA LOGE AUX CHEVRES, LA VILLENEUVE AU CHENE, LAUBRESSEL, LEVIGNY, LIGNOL LE

CHATEAU, LONGCHAMP SUR AUJON, LUSIGNY SUR BARSE, MAGNY FOUCHARD, MAISON DES CHAMPS, MAISONS LES SOULAINES, MAROLLES LES BAILLY, MESNIL SAINT PERE, MEURVILLE, MONTIER EN ISLE, MONTIERAMEY, MONTMARTIN LE HAUT, MONTREUIL SUR BARSE, POLIGNY, PROVERVILLE, PUIITS ET NUISEMENTS, ROUVRES LES VIGNES, RUVIGNY, SAULCY, SPOY, THENELLIERES, THIL, THORS, TRANNES, UNIENVILLE, URVILLE, VAUCHONVILLIERS, VENDEUVRE SUR BARSE, VERNONVILLIERS, VILLE SOUS LA FERTE, VILLE SUR TERRE, VILLECHETIF (Belley), VILLY EN TRODES, VOIGNY.

SECTION 5 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département le contrôle des entreprises et établissements relevant de la filière d'activité, telle que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

35.12Z Transport d'électricité,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

PONT SAINTE MARIE, ARREMBECOURT, ASSENCIERES, AUBETERRE, AULNAY, AVANT LES RAMERUPT, BAILLY LE FRANC, BALIGNICOURT, BETIGNICOURT, BLAINCOURT SUR AUBE, BLIGNICOURT, BOUY LUXEMBOURG, BRAUX, BREVONNES, BRIENNE LA VIEILLE, BRIENNE LE CHATEAU, BRILLECOURT, CHALETTE SUR VOIRE, CHARMONT SOUS BARBUISE, CHAUDREY, CHAUMESNIL, CHAVANGES, COCLOIS, COURCELLES SUR VOIRE, CRENEY PRES TROYES, CRESPIY LE NEUF, DAMPIERRE, DIENVILLE, DOMMARTIN LE COQ, DONNEMENT, DOSNON, EPAGNE, EPOTHEMONT, FEUGES, GRANDVILLE, HAMPIGNY, ISLE AUBIGNY, JASSEINES, JONCREUIL, JUZANVIGNY, LA CHAISE, LA ROTHIERE, LA VILLE AUX BOIS, LASSICOURT, LAVAU, LE CHENE, LENTILLES, LESMONT, LHUITRE, LONGSOLS, LUYERES, MAGNICOURT, MAILLY LE CAMP, MAIZIERES LES BRIENNE, MATHAUX, MESNIL LA COMTESSE, MESNIL LETTRE, MESNIL SELLIERES, MOLINS SUR AUBE, MONTMORENCY BEAUFORT, MONTSUZAIN, MOREMBERT, MORVILLIERS, NOGENT SUR AUBE, ONJON, ORTILLON, PARS LES CHAVANGES, PEL ET DER, PERTHES LES BRIENNE, PETIT MESNIL, PINEY, POIVRES, POUGY, PRECY NOTRE DAME, PRECY ST MARTIN, RADONVILLIERS, RAMERUPT, RANCES, ROSNAY L'HOPITAL, ROUILLY SACEY, SOULAINES DHUYS, SAINT CHRISTOPHE DODINICOURT, SAINT LEGER SOUS BRIENNE, SAINT LEGER SOUS MARGERIE, SAINT NABORD SUR AUBE, TORCY LE GRAND, TORCY LE PETIT, TROUANS, VAILLY, VAL D'AUZON (Auzon-les-Marais, Montangon, Villehardouin), VALENTIGNY, VAUCOGNE, VAUPOISSON, VERRICOURT, VILLERET, VINETS, VOUE, YEVRES LE PETIT.

SECTION 6 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

ROMILLY SUR SEINE, ALLIBAUDIERES, ARCIS SUR AUBE, BESSY, BOULAGES, CHAMFLEURY, CHAMPIGNY SUR AUBE, CHAPPELLE VALLON, CHARNY LE BACHOT, CHATRES, CHAUCHIGNY, DROUPT ST BASLE, DROUPT STE MARIE, ETRELLES SUR AUBE, FONTAINE LES GRES, GELANNES, HERBISSE, LES GRANDES CHAPELLES, LONGUEVILLE SUR AUBE, MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE, MERGEY, MERY SUR SEINE, MESGRIGNY, NOZAY, ORIGNY LE SEC, ORMES, ORVILLIERS ST JULIEN, OSSEY LES TROIS MAISONS, PARS LES ROMILLY, PAYNS, PLANCY L'ABBAYE, POUAN LES VALLEES, PREMIERFAIT, RHEGES, RILLY STE SYRE, SALON, SAVIERES, SEMOINE, SAINT BENOIT SUR SEINE, SAINT ETIENNE SOUS BARBUISE, SAINT LYE (Grange L'Evêque), SAINT MESMIN, SAINT OULPH, SAINT REMY SOUS BARBUISE, SAINTE MAURE (Culoison), VALLANT ST GEORGES, VIAPRES LE PETIT, VILLACERF, VILLETTE SUR AUBE, VILLIERS HERBISSE.

SECTION 7 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département, le contrôle des établissements de transport ferroviaire interurbain et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire interurbain du département de l'Aube et des entreprises extérieures, qui interviennent au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

BARBUISE, COURCEROY, CRANCEY, ECHEMINES, FERREUX QUINCEY, FONTAINE-MACON, FONTENAY DE BOSSERY, GUMERY, LA FOSSE CORDUAN, LA MOTTE TILLY, LA SAULSOTTE, LA VILLENEUVE AU CHATELOT, LE MERIOT, MARNAY SUR SEINE, MARGNY LE CHATEL, MONTPOTHIER, NOGENT SUR SEINE, PAVILLON STE JULIE, PERIGNY LA ROSE, PLESSIS-BARBUISE, PONT SUR SEINE, SAINT HILAIRE SOUS ROMILLY, SAINT AUBIN, SAINT FLAVY, SAINT LOUP DE BUFFIGNY, SAINT MARTIN DE BOSSENAY, SAINT NICOLAS LA CHAPELLE, VILLELOUP, VILLENAUXE. LA GRANDE

LA CHAPELLE SAINT LUC, pour le territoire délimité comme suit :

à l'ouest par l'avenue Roger Salengro (exclue) et l'avenue du président René Coty (exclue),

au nord par la commune de BARBEREY SAINT SULPICE,

à l'est la commune de LAVAU,

au sud par la commune de TROYES.

TROYES : pour le territoire délimité comme suit :

à l'ouest par la rue de la Paix y compris l'impasse de la Haute Charme,

à l'est par la rue Etienne Pédron,
au sud par le boulevard Gambetta (exclu) et le boulevard Danton,
au nord par la rue Condorcet, la rue Hoche et la rue du Général Sarrail (exclue)

SECTION 8 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département, le contrôle de la fédération ADMR de l'Aube sise 13, rue des Près de Lyon à LA CHAPELLE SAINT LUC et des sites de toutes les associations locales, qui en sont membre,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

AVANT LES MARCILLY, AVON LA PEZE, BARBEREY ST SULPICE, BERCEY LE HAYER, BOURDENAY, BOUY SUR ORVIN, CHARMOY, DIERREY ST JULIEN, DIERREY ST PIERRE, FAUX VILLECERF, FAYS LES MARCILLY, LA LOUPTIERE THENARD, LES NOES PRES TROYES, MACEY, MARCILLY LE HAYER, MESNIL ST LOUP, MONTGUEUX, PALIS, PLANTY, POUY SUR VANNES, PRUNAY BELLEVILLE, RIGNY LA NONNEUSE, SOLIGNY LES ETANGS, ST LUPIEN, TRAINEL, TRANCAULT, VILLADIN,

La CHAPELLE SAINT LUC à l'exception du territoire de cette commune affecté à la section 7.

SECTION 9 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département le contrôle des sites et établissements de l'Association APEI dont le siège est 29 BIS Avenue MARTYRS DE LA RESISTANCE, à TROYES,

hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans le territoire suivant :

Partie de la Ville de TROYES délimitée par la rue Etienne Pédron (exclue), le boulevard Danton (exclu), le boulevard Gambetta (exclu), la rue de la République (côté impair), la rue Raymond Poincaré (côté impair), la rue des Bas Trévois, le boulevard Jules Guesde (côté impair) et délimitée par la commune de SAINT JULIEN LES VILLAS, la commune de SAINT PARRIS AUX TERTRES, la commune de PONT-SAINTE-MARIE et la commune de LAVAU

sur le territoire désigné ci-dessus, de la ville de Troyes, ainsi que sur les communes suivantes :

ALLIBAUDIERES, AMANCE, ARCIS-SUR-AUBE, ARGANÇON, ARREMBECOURT, ASSENCIERES, AUBETERRE, AULNAY, AVANT-LES-RAMERUPT, BAILLY-LE-FRANC, BALIGNICOURT, BESSY, BETIGNICOURT, BEUREY, BLAINCOURT-SUR-AUBE, BLIGNICOURT, BOSSANCOURT, BOULAGES, BOURANTON, BOUY-LUXEMBOURG, BRAUX, BREVIANDES, BREVONNES, BRIENNE-LA-VIEILLE, BRIENNE-LE-CHATEAU, BRILLECOURT, BUCHERES, CHALETTE-SUR-VOIRE, CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY-SUR-AUBE, CHAMP-SUR-BARSE, CHAPELLE-VALLON, CHARMONT-SOUS-BARBUISE, CHARNY-LE-BACHOT, CHATRES, CHAUCHIGNY, CHAUDREY, CHAVANGES, CLEREY, COCLOIS, COURCELLES-SUR-VOIRE, COURTERANGES, CRENEY-PRES-TROYES, DAMPIERRE, DIENVILLE, DOLANCOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT, DOSCHES, DOSNON, DROUPT-SAINTE-BASLE, DROUPT-SAINTE-MARIE, ÉPAGNE, ÉTRELLES-SUR-AUBE, FEUGES, FONTAINE-LES-GRES, FRESNOY-LE-CHATEAU, GERAUDOT, GRANDVILLE, HAMPIGNY, HERBISSE, ISLE-AUBIGNY, ISLE-AUMONT, JASSEINES, JESSAINS, JONCREUIL, JUVANZE, LA LOGE-AUX-CHEVRES, LA VILLENEUVE-AU-CHENE, LASSICOURT, LAUBRESSSEL, LAVAU, LE CHENE, LENTILLES, LES GRANDES-CHAPELLES, LESMONT, LHUITRE, LONGPRE-LE-SEC, LONGSOLS, LONGUEVILLE-SUR-AUBE, LUSIGNY-SUR-BARSE, LUYERES, MAGNICOURT, MAGNY-FOUCHARD, MAILLY-LE-CAMP, MAISON-DES-CHAMPS, MAIZIERES-LES-BRIENNE, MATHAUX, MERGEY, MERY-SUR-SEINE, MESGRIGNY, MESNIL-LA-COMTESSE, MESNIL-LETTRE, MESNIL-SAINT-PERE, MESNIL-SELLIERES, MOLINS-SUR-AUBE, MONTAULIN, MONTIERAMEY, MONTMARTIN-LE-HAUT, MONTMORENCY-BEAUFORT, MONTREUIL-SUR-BARSE, MONTSUZAIN, MOREMBERT, MOUSSEY, NOGENT-SUR-AUBE, NOZAY, ONJON, ORMES, ORTILLON, PARS-LES-CHAVANGES, PEL-ET-DER, PERTHES-LES-BRIENNE, PINEY, PLANCY-L'ABBAYE, POIVRES, POUAN-LES-VALLEES, POUGY, PRECY-NOTRE-DAME, PRECY-SAINTE-MARTIN, PREMIERFAIT, PUIITS-ET-NUISEMENT, RADONVILLIERS, RAMERUPT, RANCES, RHEGES, RILLY-SAINTE-SYRE, ROSNAY-L'HOPITAL, ROUILLY-SACEY, ROUILLY-SAINTE-LOUP, RUVIGNY, SAINT-BENOIT-SUR-SEINE, SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT, SAINTE-MAURE, SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BARBUISE, SAINT-LEGER-PRES-TROYES, SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE, SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE, SAINT-MESMIN, SAINT-NABORD-SUR-AUBE, SAINT-OULPH, SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE, SAINT-THIBAUT, SALON, SAVIERES, SEMOINE, THENNELIERES, TORCY-LE-GRAND, TORCY-LE-PETIT, TRANNES, TROUANS, UNIENVILLE, VAILLY, VAL-D'AUZON, VALLANT-SAINTE-GEORGES, VALLENTIGNY, VAUCHONVILLIERS, VAUCOGNE, VAUPOISSON, VENDEUVRE-SUR-BARSE, VERRICOURT, VERRIERES, VIAPRES-LE-PETIT, VILLACERF, VILLECHETIF, VILLERET, VILLETTE-SUR-AUBE, VILLIERS-HERBISSE, VINETS, VOUE, YEVRES-LE-PETIT, ET LA VILLE DE TROYES délimitée comme suit :

à l'ouest par la rue de la Paix y compris l'impasse de la Haute Charme,

à l'est par la rue Etienne Pédron,

au sud par le boulevard Gambetta (exclu) et le boulevard Danton,

au nord par la rue Condorcet, la rue Hoche et la rue du Général Sarrail (exclue)

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques

49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42Z	Services de déménagement
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
86.90A	Ambulances
74.90Z ou 80.10Z ou 80.20B ou 80.30Z	Uniquement pour les entreprises et établissements ayant pour activité le transport de fonds exercé à titre principal

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

SECTION 10 :

Section d'inspection du travail ayant en charge :

sur l'ensemble du département les sites et établissements de l'entreprise PETIT BATEAU sise rue Lieutenant Pierre MURARD à Troyes, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections :

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans le territoire suivant :

Partie de la Ville de TROYES délimitée par le boulevard Gambetta, la rue de la République (côté pair), la rue Emile Zola (N° > 54), la place Jean Jaurès, la rue Colbert, la rue du Colonel Driant, la rue Voltaire, la rue Bersat, la rue des Noës, la rue du Général Sarrail et par la commune de SAINTE SAVINE, la commune des NOES et la commune de la CHAPELLE SAINT LUC

sur le territoire désigné ci-dessus de la ville de Troyes, ainsi que sur les communes de :

AVANT-LES-MARCILLY, AVON-LA-PEZE, BARBEREY-SAINT-SULPICE, BARBUISE, BERCENAY-LE-HAYER, BOURDENAY, BOUY-SUR-ORVIN, CHARMOY, COURCEROY, CRANCEY, DIERREY-SAINT-JULIEN, DIERREY-SAINT-PIERRE, ÉCHEMINES, FAUX-VILLECERF, FAY-LES-MARCILLY, FERREUX-QUINCEY, FONTAINE-MACON, FONTENAY-DE-BOSSERY, GELANNES, GUMERY, LA CHAPELLE-SAINT-LUC, LA FOSSE-CORDUAN, LA LOUPTIERE-THENARD, LA MOTTE-TILLY, LA SAULSOTTE, LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT, LE MERIOT, LE PAVILLON-SAINTE-JULIE, LES NOËS-PRES-TROYES, MACEY, MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, MARCILLY-LE-HAYER, MARIGNY-LE-CHATEL, MARNAY-SUR-SEINE, MESNIL-SAINT-LOUP, MONTGUEUX, MONTPOTHIER, NOGENT-SUR-SEINE, ORIGNY-LE-SEC, ORVILLIERS-SAINT-JULIEN, OSSEY-LES-TROIS-MAISONS, PARS-LES-ROMILLY, PAYNS, PERIGNY-LA-ROSE, PLESSIS-BARBUISE, PONT-SUR-SEINE, POUY-SUR-VANNES, PRUNAY-BELLEVILLE, RIGNY-LA-NONNEUSE, ROMILLY-SUR-SEINE, SAINT-AUBIN, SAINTE-SAVINE, SAINT-FLAVY, SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY, SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY, SAINT-LUPIEN, SAINT-LYE, SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY, SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE, SOLIGNY-LES-ÉTANGS, TRAINEL, TRANCAULT, VILLADIN, VILLELOUP, VILLENAUXE-LA-GRANDE,

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42Z	Services de déménagement
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
86.90A	Ambulances
74.90Z ou 80.10Z ou 80.20B ou 80.30Z	Uniquement pour les entreprises et établissements ayant pour activité le transport de fonds exercé à titre principal

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

SECTION 11 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des autres sections :
sur l'ensemble du département les sites et établissements
de l'entreprise DEVANLAY SA SIREN 562 880 468
de l'entreprise SOLODI SIREN 408 088 409

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans le territoire suivant :

Partie de la ville de TROYES délimitée par : la rue Raymond Poincaré (côté pair), rue des Bas Trévois (exclue), boulevard Jules Guesde (côté pair), rue Maurice Romagon (exclue), rue Voltaire (exclue), rue du Colonel Driant (exclue), rue Colbert (exclue), place Jean Jaurès (exclue), rue Emile Zola (> N° 43) et la place Patton et délimitée par la commune de SAINT JULIEN LES VILLAS, commune de ROSIERES, commune de SAINT ANDRE LES VERGERS et la commune de SAINTE SAVINE

sur le territoire désigné ci-dessus de la ville de troyes, ainsi que sur les communes suivantes :

AILLEVILLE, AIX-EN-OTHE, ARCONVILLE, ARRELLES, ARRENTIERES, ARSONVAL, ASSENAY, AUXON, AVIREY-LINGEY, AVREUIL, BAGNEUX-LA-FOSSE, BALNOT-LA-GRANGE, BALNOT-SUR-LAIGNES, BAROVILLE, BAR-SUR-AUBE, BAR-SUR-SEINE, BAYEL, BERCEY-EN-OTHE, BERGERES, BERNON, BERTIGNOLLES, BERULLE, BLIGNY, BOUILLY, BOURGUIGNONS, BRAGELOGNE-BEAUVOIR, BRIEL-SUR-BARSE, BUCEY-EN-OTHE, BUXEUIL, BUXIERES-SUR-ARCE, CELLES-SUR-OURCE, CHACENAY, CHAMOY, CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE, CHANNES, CHAOURCE, CHAPPES, CHASEREY, CHAUFFOUR-LES-BAILLY, CHAUMESNIL, CHENEGY, CHERVEY, CHESLEY, CHESSY-LES-PRES, COLOMBE-LA-FOSSE, COLOMBE-LE-SEC, CORMOST, COURSAN-EN-OTHE, COURTAULT, COURTENOT, COURTERON, COUSSEGREY, COUVIGNON, CRESANTIGNES, CRESPIY-LE-NEUF, CUNFIN, CUSSANGY, DAVREY, EAUX-PUISEAUX, ÉCLANCE, ÉGUILLY-SOUS-BOIS, ENGENTE, ÉPOTHEMONT, ERVY-LE-CHATL, ESSOYES, ESTISSAC, ÉTOURVY, FAYS-LA-CHAPELLE, FONTAINE, FONTETTE, FONTVANNES, FOUCHERES, FRALIGNES, FRAVAUX, FRESNAY, FULIGNY, GYE-SUR-SEINE, JAUCOURT, JAVERNANT, JEUGNY, JULLY-SUR-SARCE, JUVANCOURT, JUZANVIGNY, LA CHAISE, LA LOGE-POMBLIN, LA RIVIERE-DE-CORPS, LA ROTHIERE, LA VENDUE-MIGNOT, LA VILLE-AUX-BOIS, LAGESSE, LAINES-AUX-BOIS, LANDREVILLE, LANTAGES, LES BORDES-AUMONT, LES CROUTES, LES GRANGES, LES LOGES-MARGUERON, LES RICEYS, LEVIGNY, LIGNIERES, LIGNOL-LE-CHATEAU, LIREY, LOCHES-SUR-OURCE, LONGCHAMP-SUR-AUJON, LONGEVILLE-SUR-MOGNE, MACHY, MAGNANT, MAISONS-LES-CHAOURCE, MAISONS-LES-SOULAINES, MARAYE-EN-OTHE, MAROLLES-LES-BAILLY, MAROLLES-SOUS-LIGNIERES, MAUPAS, MERREY-SUR-ARCE, MESSON, METZ-ROBERT, MEURVILLE, MONTCEAUX-LES-VAUDES, MONTFEY, MONTIER-EN-L'ISLE, MONTIGNY-LES-MONTS, MORVILLIERS, MUSSY-SUR-SEINE, NEUVILLE-SUR-SEINE, NEUVILLE-SUR-VANNE, NOË-LES-MALLETS, NOGENT-EN-OTHE, PAISY-COSDON, PALIS, PARGUES, PETIT-MESNIL, PLAINES-SAINT-LANGE, PLANTY, POLIGNY, POLISOT, POLISY, PONT-SAINTE-MARIE, PRASLIN, PROVERVILLE, PRUGNY, PRUSY, RACINES, RIGNY-LE-FERRON, RONCENAY, ROSIERES-PRES-TROYES, ROUVRES-LES-VIGNES, RUMILLY-LES-VAUDES, SAINT-ANDRE LES-VERGERS, SAINT-BENOIST-SUR-VANNE, SAINT-GERMAIN, SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, SAINT-MARDS-EN-OTHE, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES, SAINT-PARRES-LES-VAUDES, SAINT-PHAL, SAINT-POUANGE, SAINT-USAGE, SAULCY, SOMMEVAL, SOULAINES-DHUY, SOULIGNY, SPOY, THIEFFRAIN, THIL, THORS, TORVILLIERS, TURGY, URVILLE, VALLIERES, VANLAY, VAUCHASSIS, VAUDES, VERNONVILLIERS, VERPILLIERES-SUR-OURCE, VILLEMAUR-SUR-VANNE, VILLEMEREUIL, VILLEMORIRON-EN-OTHE, VILLEMORIEN, VILLEMUYENNE, VILLENEUVE-AU-CHEMIN, VILLERY, VILLE-SOUS-LA-FERTE, VILLE-SUR-ARCE, VILLE-SUR-TERRE, VILLIERS-LE-BOIS, VILLIERS-SOUS-PRASLIN, VILLY-EN-TRODES, VILLY-LE-BOIS, VILLY-LE-MARECHAL, VIREY-SOUS-BAR, VITRY-LE-CROISE, VIVIERS-SUR-ARTAUT, VOIGNY, VOSNON, VOUGREY, VULAINES,

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42Z	Services de déménagement
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
86.90A	Ambulances
74.90Z ou 80.10Z ou 80.20B ou 80.30Z	Uniquement pour les entreprises et établissements ayant pour activité le transport de fonds exercé à titre principal

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

SECTION 12A :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 13 et 14 :

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises et établissements du régime général de protection sociale relevant des filières d'activité des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

1031Z Transformation et conservation de pommes de terre
 1039A Transformation et conservation de légume
 1041A Fabrication d'huiles et graisses brutes
 1051C Fabrication de fromage
 1061A Meunerie
 1062Z Fabrication de produits amylacés
 1103Z Fabrication de cidre et de vins de fruits
 1106Z Fabrication de malt
 1610A Sciage et rabotage du bois
 1624Z Fabrication d'emballages en bois
 2014Z Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
 2015Z Fabrication de produits azotés et d'engrais
 2020Z Fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques
 2053Z Fabrication d'huiles essentielles
 2830Z Fabrication de machines agricoles et forestières
 4621Z Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail
 4622Z Commerce de gros de fleurs et de plantes
 4623Z Commerce de gros d'animaux vivants
 4661Z Commerce de gros de matériel agricole
 et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

sur les communes suivantes :

AIX-EN-OTHE, ALLIBAUDIERES, ARCIS-SUR-AUBE, AUBETERRE, AVANT-LES-MARCILLY, AVON-LA-PEZE, BARBEREY-SAINT-SULPICE, BARBUISE, BERCENAY-EN-OTHE, BERCENAY-LE-HAYER, BERULLE, BESSY, BOULAGES, BOURDENAY, BOUY-SUR-ORVIN, BUCEY-EN-OTHE, CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY-SUR-AUBE, CHAPELLE-VALLON, CHARMONT-SOUS-BARBUISE, CHARMOY, CHARNY-LE-BACHOT, CHATRES, CHAUCHIGNY, CHENNEGY, COURCEROY, CRANCEY, DIERREY-SAINT-JULIEN, DIERREY-SAINT-PIERRE, DOSNON, DROUPT-SAINT-BASLE, DROUPT-SAINT-MARIE, ÉCHEMINES, ESTISSAC, ÉTRELLES-SUR-AUBE, FAUX-VILLECERF, FAY-LES-MARCILLY, FERREUX-QUINCEY, FEUGES, FONTAINE-LES-GRES, FONTAINE-MACON, FONTENAY-DE-BOSSERY, FONTVANNES, GELANNES, GRANDVILLE, GUMERY, HERBISSE, LA CHAPELLE-SAINT-LUC, LA FOSSE-CORDUAN, LA LOUPTIERE-THENARD, LA MOTTE-TILLY, LA RIVIERE-DE-CORPS, LA SAULSOTTE, LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT, LE CHENE, LE MERIOT, LE PAVILLON-SAINT-JULIE, LES GRANDES-CHAPELLES, LES NOËS-PRES-TROYES, LONGUEVILLE-SUR-AUBE, MACEY, MAILLY-LE-CAMP, MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, MARAYE-EN-OTHE, MARCILLY-LE-HAYER, MARIGNY-LE-CHATEL, MARNAY-SUR-SEINE, MERGEY, MERY-SUR-SEINE, MESGRIGNY, MESNIL-SAINT-LOUP, MESSON, MONTGUEUX, MONTPOTHIER, NEUVILLE-SUR-VANNE, NOGENT-EN-OTHE, NOGENT-SUR-SEINE, NOZAY, ORIGNY-LE-SEC, ORMES, ORVILLIERS-SAINT-JULIEN, OSSEY-LES-TROIS-MAISONS, PAISY-COSDON, PALIS, PARS-LES-ROMILLY, PAYNS, PERIGNY-LA-ROSE, PLANCY-L'ABBAYE, PLANTY, PLESSIS-BARBUISE, POIVRES, PONT-SUR-SEINE, POUAN-LES-VALLEES, POUY-SUR-VANNES, PREMIERFAIT, PRUGNY, PRUNAY-BELLEVILLE, RHEGES, RIGNY-LA-NONNEUSE, RIGNY-LE-FERRON, RILLY-SAINT-SYRE, ROMILLY-SUR-SEINE, SAINT-AUBIN, SAINT-BENOIST-SUR-VANNE, SAINT-BENOIT-SUR-SEINE, SAINTE-MAURE, SAINTE-SAVINE, SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BARBUISE, SAINT-FLAVY, SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY, SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY, SAINT-LUPIEN, SAINT-LYE, SAINT-MARDS-EN-OTHE, SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY, SAINT-MESMIN, SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE, SAINT-LOUPH, SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE, SALON, SAVIERES, SEMOINE, SOLIGNY-LES-ÉTANGS, TORCY-LE-GRAND, TORCY-LE-PETIT, TORVILLIERS, TRAINEL, TRANCAULT, TROUANS, VALLANT-SAINT-GEORGES, VAUCHASSIS, VIAPRES-LE-PETIT, VILLACERF, VILLADIN, VILLELOUP, VILLEMAUR-SUR-VANNE, VILLEMORON-EN-OTHE, VILLENAUXE-LA-GRANDE, VILLETTE-SUR-AUBE, VILLIERS-HERBISSE, VOUE, VULAINES

sur l'ensemble du département les sites des entreprises et établissements suivants :

le Groupe SOUFFLET :

SOUFFLET agriculture SIREN 706 980 152, Quai SARRAIL, à NOGENT SUR SEINE ;
 SOUFFLET Transport SIREN 513 000 687, Quai SARRAIL, à NOGENT SUR SEINE ;
 SOUFFLET Malterie SIREN 562 880195, Quai SARRAIL, à NOGENT SUR SEINE ;
 Ets j SOUFFLET SIREN 642 880 785, Quai SARRAIL, à NOGENT SUR SEINE ;
 SOUFFLET MOULINS SIREN 543 780 449, à DIENVILLE
 CRISTAL UNION SIREN 421 343 369, Route D'ARCIS SUR AUBE, à VILLETTE SUR AUBE
 SCARA SIREN 302768 296, à VILLETTE SUR AUBE
 France LUZERNE UNION COOP AGRI DESHY SIREN 775 668 650 à MESGRIGNY

SECTION 13A :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 12 et 14 :

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises et établissement du régime général de protection sociale relevant des filières d'activité des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

1031Z Transformation et conservation de pommes de terre
 1039A Transformation et conservation de légume
 1041A Fabrication d'huiles et graisses brutes
 1051C Fabrication de fromage
 1061A Meunerie
 1062Z Fabrication de produits amylacés

1103Z Fabrication de cidre et de vins de fruits
1106Z Fabrication de malt
1610A Sciage et rabotage du bois
1624Z Fabrication d'emballages en bois
2014Z Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2015Z Fabrication de produits azotés et d'engrais
2020Z Fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques
2053Z Fabrication d'huiles essentielles
2830Z Fabrication de machines agricoles et forestières
4621Z Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail
4622Z Commerce de gros de fleurs et de plantes
4623Z Commerce de gros d'animaux vivants
4661Z Commerce de gros de matériel agricole
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

sur les communes suivantes :

AILLEVILLE, AMANCE, ARCONVILLE, ARGANÇON, ARREMBECOURT, ARRENTIERES, ARSONVAL, AULNAY, AVANT-LES-RAMERUPT, BAILLY-LE-FRANC, BALIGNICOURT, BAROVILLE, BAR-SUR-AUBE, BAYEL, BERGERES, BERTIGNOLLES, BETIGNICOURT, BEUREY, BLAINCOURT-SUR-AUBE, BLIGNICOURT, BLIGNY, BOSSANCOURT, BRAUX, BRIENNE-LA-VIEILLE, BRIENNE-LE-CHATEAU, BRILLECOURT, BUXIERES-SUR-ARCE, CHACENAY, CHALETTE-SUR-VOIRE, CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE, CHAMP-SUR-BARSE, CHAUDREY, CHAUMESNIL, CHAVANGES, CHERVEY, COCLOIS, COLOMBE-LA-FOSSE, COLOMBE-LE-SEC, COURCELLES-SUR-VOIRE, COUVIGNON, CRESPIY-LE-NEUF, CUNFIN, DAMPIERRE, DIENVILLE, DOLANCOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT, ÉCLANCE, ÉGUILLY-SOUS-BOIS, ENGENTE, ÉPAGNE, ÉPOTHEMONT, ESSOYES, FONTAINE, FONTETTE, FRAVAUX, FRESNAY, FULIGNY, HAMPIGNY, ISLE-AUBIGNY, JASSEINES, JAUCOURT, JESSAINS, JONCREUIL, JUVANCOURT, JUVANZE, JUZANVIGNY, LA CHAISE, LA LOGE-AUX-CHEVRES, LA ROTHIERE, LA VILLE-AUX-BOIS, LA VILLENEUVE-AU-CHENE, LANDREVILLE, LASSICOURT, LENTILLES, LESMONT, LEVIGNY, LHUITRE, LIGNOL-LE-CHATEAU, LOCHES-SUR-OURCE, LONGCHAMP-SUR-AUJON, LONGPRE-LE-SEC, LONGSOLS, MAGNANT, MAGNICOURT, MAGNY-FOUCHARD, MAISON-DES-CHAMPS, MAISONS-LES-SOULAINES, MAIZIERES-LES-BRIENNE, MATHAUX, MESNIL-LA-COMTESSE, MESNIL-LETTRE, MEURVILLE, MOLINS-SUR-AUBE, MONTIER-EN-L'ISLE, MONTMARTIN-LE-HAUT, MONTMORENCY-BEAUFORT, MONTSUZAIN, MOREMBERT, MORVILLIERS, NOË-LES-MALLETS, NOGENT-SUR-AUBE, ORTILLON, PARS-LES-CHAVANGES, PEL-ET-DER, PERTHES-LES-BRIENNE, PETIT-MESNIL, POUGY, PRECY-NOTRE-DAME, PRECY-SAINT-MARTIN, PROVERVILLE, PUIITS-ET-NUISEMENT, RADONVILLIERS, RAMERUPT, RANCES, ROSNAY-L'HOPITAL, ROUVRES-LES-VIGNES, SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT, SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE, SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE, SAINT-NABORD-SUR-AUBE, SAINT-USAGE, SAULCY, SOULAINES-DHUYIS, SPOY, THIEFFRAIN, THIL, THORS, TRANNES, UNIENVILLE, URVILLE, VAILLY, VALLENTIGNY, VAUCHONVILLIERS, VAUCOGNE, VAUPOISSON, VENDEUVRE-SUR-BARSE, VERNONVILLIERS, VERPILLIERES-SUR-OURCE, VERRICOURT, VILLERET, VILLE-SOUS-LA-FERTE, VILLE-SUR-TERRE, VINETS, VITRY-LE-CROISE, VIVIERS-SUR-ARTAUT, VOIGNY, YEVRES-LE-PETIT

sur l'ensemble du département les sites des entreprises et établissements suivants :

MSA Sud Champagne, SIREN 303574163, 1 Avenue MARECHAL JOFFRE, à TROYES,

Groupama, SIREN 383 987 625 : établissements aubois,

ONF, SIREN 662 043 116, 38 Rue GREGOIRE PIERRE HERLUISON, cité administrative VASSAULE, à TROYES,

CER France, SIREN 308 491 539, 2 bis Rue JEANNE D ARC, à TROYES,

Crédit Agricole SIREN 775 718 216, 269 Rue DU FBG CRONCELS, à TROYES,

Champagne VRANKEN SIREN 314 208 125 : établissements aubois.

SECTION 14A :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités relevant des sections 12 et 13 :

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises et établissement du régime général de protection sociale relevant des filières d'activité des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

1031Z Transformation et conservation de pommes de terre

1039A Transformation et conservation de légume

1041A Fabrication d'huiles et graisses brutes

1051C Fabrication de fromage

1061A Meunerie

1062Z Fabrication de produits amylacés

1103Z Fabrication de cidre et de vins de fruits

1106Z Fabrication de malt

1610A Sciage et rabotage du bois

1624Z Fabrication d'emballages en bois

2014Z Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

2015Z Fabrication de produits azotés et d'engrais

2020Z Fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques

2053Z Fabrication d'huiles essentielles

2830Z Fabrication de machines agricoles et forestières

4621Z Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail

4622Z Commerce de gros de fleurs et de plantes

4623Z Commerce de gros d'animaux vivants

4661Z Commerce de gros de matériel agricole

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

sur les communes suivantes :

ARRELLES, ASSENAY, ASSENCIERES, AUXON, AVIREY-LINGEY, AVREUIL, BAGNEUX-LA-FOSSE, BALNOT-LA-GRANGE, BALNOT-SUR-LAIGNES, BAR-SUR-SEINE, BERNON, BOUILLY, BOURANTON, BOURGUIGNONS, BOUY-LUXEMBOURG, BRAGELOGNE-BEAUVOIR, BREVIANDES, BREVONNES, BRIEL-SUR-BARSE, BUCHERES, BUXEUIL, CELLES-SUR-OURCE, CHAMOY, CHANNES, CHAOURCE, CHAPPES, CHASEREY, CHAUFFOUR-LES-BAILLY, CHESLEY, CHESSEY-LES-PRES, CLEREY, CORMOST, COURSAN-EN-OTHE, COURTAULT, COURTENOT, COURTERANGES, COURTERON, COUSSEGNEY, CRENEY-PRES-TROYES, CRESANTIGNES, CUSSANGY, DAVREY, DOSCHES, EAUX-PUISEAUX, ERVY-LE-CHATEL, ÉTOURVY, FAYS-LA-CHAPELLE, FOUCHERES, FRALIGNES, FRESNOY-LE-CHATEAU, GERAUDOT, GYE-SUR-SEINE, ISLE-AUMONT, JAVERNANT, JEUGNY, JULLY-SUR-SARCE, LA LOGE-POMBLIN, LA VENDUE-MIGNOT, LAGESSE, LAINES-AUX-BOIS, LANTAGES, LAUBRESSSEL, LAVAU, LES BORDES-AUMONT, LES CROUTES, LES GRANGES, LES LOGES-MARGUERON, LES RICEYS, LIGNIERES, LIREY, LONGEVILLE-SUR-MOGNE, LUSIGNY-SUR-BARSE, LUYERES, MACHY, MAISONS-LES-CHAOURCE, MAROLLES-LES-BAILLY, MAROLLES-SOUS-

LIGNIERES, MAUPAS, MERREY-SUR-ARCE, MESNIL-SAINT-PERE, MESNIL-SELLIERES, METZ-ROBERT, MONTAULIN, MONTCEAUX-LES-VAUDES, MONTFEY, MONTIERAMEY, MONTIGNY-LES-MONTS, MONTREUIL-SUR-BARSE, MOUSSEY, MUSSY-SUR-SEINE, NEUVILLE-SUR-SEINE, ONJON, PARGUES, PINEY, PLAINES-SAINT-LANGE, POLIGNY, POLISOT, POLISY, PONT-SAINTE-MARIE, PRASLIN, PRUSY, RACINES, RONCENAY, ROSIERES-PRES-TROYES, ROUILLY-SACEY, ROUILLY-SAINT-LOUP, RUMILLY-LES-VAUDES, RUVIGNY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, SAINT-GERMAIN, SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, SAINT-LEGER-PRES-TROYES, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES, SAINT-PARRES-LES-VAUDES, SAINT-PHAL, SAINT-POUANGE, SAINT-THIBAUT, SOMMEVAL, SOULIGNY, THENNELIERES, TROYES, TURGY, VAL-D'AUZON, VALLIERES, VANLAY, VAUDES, VERRIERES, VILLECHETIF, VILLEMEREUIL, VILLEMORIEN, VILLEMUYENNE, VILLENEUVE-AU-CHEMIN, VILLERY, VILLE-SUR-ARCE, VILLIERS-LE-BOIS, VILLIERS-SOUS-PRASLIN, VILLY-EN-TRODES, VILLY-LE-BOIS, VILLY-LE-MARECHAL, VIREY-SOUS-BAR, VOSNON, VOUGREY

sur l'ensemble du département les sites des entreprises et établissements suivants :

Union Aubeoise des Producteurs de Vin de Champagne à Bar-sur-Seine, SIREN 302 755 418, DOMAINE VILLENEUVE, à BAR SUR SEINE,

Vivescia SIREN 442 678 892, 12 rue BEGAND, à TROYES

Vivescia Services SIREN 487 991 648, 12 rue BEGAND, à TROYES,

Vivescia Transport SIREN 420 776 627 à CHATRES

Lycée St Pouange et Croigny SIREN 191 006 873, Rue DES ETANGS, à LES LOGES MARGUERON,

CFA St Pouange, SIREN 191 006 873, Rue des Etangs, à LES LOGES MARGUERON,

PAKERS-MUSSY, SIREN 722 018 041, BP 1 à Mussy sur Seine

Capdéa, SIREN 302 760 210, Route DE BOUY Luxembourg, à ASSENCIERES

Pour le département de la Marne

L'unité territoriale de contrôle de Châlons-en-Champagne comprend, hormis les établissements et activités assujettis au contrôle de la fonction d'appui au contrôle dans le domaine des activités de transport ferroviaire, le territoire suivant :

le département de la Marne pour :

le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,

le contrôle des entreprises ci-après désignées : Champagne MARTEL – 23 rue Jean Moulin à Magenta ; GOSSET – 69 rue Jules Blondeau à Ay et à Epernay ; LES ROCHES BLANCHES – 5 allée du petit bois à Dizy et à Oiry ; CHANOINE – allée du Vignoble à Reims ; VRANKEN POMMERY MONOPOLE – 5 place du Gal Gouraud à Reims ; VRANKEN POMMERY PRODUCTION – 5 place du Gal Gouraud à Reims ; VRANKEN POMMERY PRODUCTION – champ rouen à Tours sur Marne ; LAFITTE Charles – le champ chapon à Tours sur Marne ; HENRI ABELE – 50 rue de Sillery à Reims ; BRICE – 3 rue Yvonnet à Bouzy et à Ay ; GIRAUD – 67 Bld Charles de Gaulle à Ay ; HAMM Emile – 16 rue Philiponnat à Ay

THIENOT – 4 rue Joseph Cugnot à Taissy ; BINET – 31 rue de Reims à Rilly la Montagne ; Alain THIENOT – CANARD DUCHENE – 14 rue des Moissons à Reims et à Ludes

les arrondissements de :

Châlons-en-Champagne, hormis les communes de :

Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Jonchery-sur-Suippe, Montbré, Rilly-la-montagne, Chigny-les-roses, Villers Allerand, Ludes, Ville-en-Selve, Mailly Champagne, Les Petites Loges, Baconnes, Prosnès, Sept Saulx, Val de Vesle, Beaumont sur Vesles, Verzenay, Verzy, Villers Marmery, Trépaill, Saint Souplet sur Py, Auberive, Vaudesincourt, Dontrien, St Martin l'Heureux, St Hilaire le Petit, Betheniville, Pontfaverger, Selles, St Masmès, Epoye

Epernay, hormis les communes de :

Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Ay, Bisseuil, Boursault, Bouzy, Le Breuil, Champillon, Champvoisy, Cormoyeux, Courthiézy, Cumières, Damery, Dizy, Dormans, Festigny, Fleury-la-Rivière, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Igny-Comblizy, Leuvrigny, Louvois, Magenta, Mareuil-le-Port, Mareuil-sur-Ay, Mutigny, Nesle-le-Repons, OEuilly, Romery, Saint-Imoges, Tauxières-Mutry, Tours-sur-Marne, Troissy, Venteuil, Verneuil, Vincelles, Passy Grigny, Ste Gemme, Anthenay, Olizy, Romigny, Ville en Tardenois, Chambrecy, Bligny, Sarcy, Chaumussy, Marfaux, Pourcy, Champlat, Jonquery, Cuchery, Belval, Cuisles, Baslieux sous Châtillon, Châtillon sur Marne, Villers sous Châtillon, Binson et Orquigny, Reuil, Vandières, Nanteuil la Forêt, et la partie de la commune d'Epernay jouxtant Magenta située sur la rive droite de la Marne

Vitry-le-François,

Sainte-Menehould, hormis les communes de :

Sommepy-Tahure, Saint-Hilaire-le-Grand, Sainte-Marie-à-Py, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Suippes.

pour le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis hormis les professions agricoles

L'unité territoriale de contrôle de Reims comprend hormis les établissements et activités assujettis au contrôle de la fonction d'appui au contrôle dans le domaine des activités de transport ferroviaire le territoire suivant :

l'arrondissement de Reims

dans l'arrondissement de Châlons-en-Champagne, les communes de :

Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Jonchery-sur-Suippe, Montbré, Rilly-la-montagne, Chigny-les-roses, Villers Allerand, Ludes, Ville-en-Selve, Mailly Champagne, Les Petites Loges, Baconnes, Prosnès, Sept Saulx, Val de Vesle, Beaumont sur Vesles, Verzenay, Verzy, Villers Marmery, Trépaill, Saint Souplet sur Py, Auberive, Vaudesincourt, Dontrien, St Martin l'Heureux, St Hilaire le Petit, Betheniville, Pontfaverger, Selles, St Masmès, Epoye

dans l'arrondissement d'Epernay les communes de :

Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Ay, Bisseuil, Boursault, Bouzy, Le Breuil, Champillon, Champvoisy, Cormoyeux, Courthiézy, Cumières, Damery, Dizy, Dormans, Festigny, Fleury-la-Rivière, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Igny-Comblizy, Leuvrigny, Louvois, Magenta, Mareuil-le-Port, Mareuil-sur-Ay, Mutigny, Nesle-le-Repons, OEuilly, Romery, Saint-Imoges, Tauxières-Mutry, Tours-sur-Marne, Troissy, Venteuil, Verneuil, Vincelles, Passy Grigny, Ste Gemme, Anthenay, Olizy, Romigny, Ville en Tardenois, Chambrecy, Bligny, Sarcy, Chaumussy, Marfaux, Pourcy, Champlat, Jonquery, Cuchery, Belval, Cuisles, Baslieux sous Châtillon, Châtillon sur Marne, Villers sous Châtillon, Binson et Orquigny, Reuil, Vandières, Nanteuil la Forêt, y compris la partie de la commune d'Epernay jouxtant la commune de Magenta et située sur la rive droite de la Marne.

dans l'arrondissement de Sainte-Ménéhould, les communes de :

Sommepy-Tahure, Saint-Hilaire-le-Grand, Sainte-Marie-à-Py, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Suippes.

pour le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle localisée à Châlons-en-Champagne.

L'unité territoriale de contrôle de Châlons-en-Champagne comprend 13 sections localisées à Châlons-en-Champagne, dont 6 sections agricoles, ainsi délimitées :

SECTION 1 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Athis, Aulnay-sur-Marne, Jâlons, Mardeuil, Plivot, Vauciennes,

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie confrontant aux communes de Saint-Memmie et de Sarry et délimitée par l'avenue du Président Roosevelt (comprise) jusqu'au rond-point de Bagatelle (non compris), l'avenue des Alliés (comprise) jusqu'à l'angle de la rue Salvador Allende, la rue Salvador Allende (comprise), la rue Pablo Neruda (comprise), le boulevard de la Croix Dampierre (compris) jusqu'à l'angle de la rue Stéphane Mallarmé.

la **commune d'Epernay** :

dans sa partie ouest, délimitée : à l'est par l'avenue de Champagne (comprise), la place de la République (comprise), la rue du Général Leclerc (comprise), la rue Saint Martin (comprise), la place Auban Moët (comprise), la rue Porte Lucas (comprise), la place Victor Hugo (comprise) et l'avenue Jean-Jaurès (comprise),

dans la partie délimitée

à l'ouest par le quai de l'Île Belon (compris), le chemin de l'Île Belon (compris), jusqu'à voie de chemin de fer, la voie de chemin de fer jusqu'au cours de la Marne (non compris),

à l'est par le cours de la Marne (non compris) jusqu'au pont de la route de Reims

au nord par le pont de la Route de Reims (non compris)

la **commune de Montmirail**, dans sa partie sud, délimitée par la route départementale 41 (non comprise), la rue de la Libération (non comprise), la rue Vaux-Clairoix (comprise), la rue de Juiverie (non comprise), l'avenue Charles de Gaulle (non comprise), la rue Amelin (non comprise), la place Rémy Petit (non comprise), la rue Lucien Mathieu (non comprise), l'avenue de l'Empereur (non comprise), la rue du Petit Saint-Lazare (non comprise) et la D933 (non comprise).

La D3 entre Châlons et Epernay pour les communes d'Aulnay, Plivot, Athis et Jalons

entre Châlons et Damery : la commune de Mardeuil

la départementale 222 pour la commune de Vauciennes

SECTION 2 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Saint-Martin-d'Abluis, Le Baizil, Brigny-Vaudancourt, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, Chavot-Courcourt, Chouilly, Corribert, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Mareuil-en-Brie, Margny, Montmort-Lucy, Moussy, Oiry, Orbais-l'Abbaye, Pierry, Suizy-le-Franc, Vauchamps, Verdon, La Ville-sous-Orbais, Vinay,

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie délimitée par :

le boulevard Victor Hugo (compris), la rue Lochet (comprise), la rue Bernard les Bains (comprise), la rue des Lombards (comprise), le quai Barbat (compris), la rue des Viviers (comprise), le quai Eugène Périer (compris), le boulevard Léon Blum (compris), le quai Notre Dame (compris), la place du Maréchal Foch (non comprise) et la rue de l'hôtel de ville (non comprise),

l'avenue du Général Patton (comprise)

la **commune d'Epernay**, dans sa partie est, délimitée :

à l'ouest par l'avenue de Champagne (non comprise), la place de la République (non comprise), la rue du Général Leclerc (non comprise), la rue Saint Martin (non comprise), la place Auban Moët (non comprise), la rue Porte Lucas (non comprise), la place Victor Hugo (non comprise), l'avenue Jean-Jaurès (non comprise),

à l'exclusion de la partie affaectée à la section 1 ainsi délimitée :

à l'ouest par le quai de l'Île Belon (compris), le chemin de l'Île Belon (compris), jusqu'à voie de chemin de fer, la voie de chemin de fer jusqu'à l'axe du cours de la Marne,

à l'est par le cours de la Marne jusqu'au pont de la route de Reims

au nord par le pont de la Route de Reims

la **commune de Montmirail**, dans sa partie délimitée par la route départementale 41 (comprise), la rue de la Libération (comprise), la rue de Vaux-Clairoix (non comprise), la rue de Juiverie (comprise), l'avenue Charles de Gaulle (comprise), la rue Amelin (comprise), la place Rémy Petit (comprise), la rue Lucien Mathieu (comprise), l'avenue de l'Empereur (comprise), la rue du Petit Saint-Lazare (comprise) et la D933 (comprise),

la départementale 951 d'Epernay jusqu'à l'intersection de la départementale 933 pour les communes de Pierry, Moussy, Chavot-Courcourt, Montmort-Lucy

la départementale 933 pour les communes de Fromentières, Janvilliers, Vauchamps, Montmirail, Montcoupot

SECTION 3 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Avize, Bannay, Baye, Beaunay, Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Chaltrait, Champguyon, Champigneul-Champagne, Charleville, Corfélix, Courgivaux, Cramant, Cuis, Les Essarts-lès-Sézanne, Esternay, Étréchy, Fagnières, Flavigny, Le Gault-Soigny, Gionges, Givry-lès-Loisy, Grauves, Les Istres-et-Bury, Joiselle, Lachy, Loisy-en-Brie, Mancy, Matougues, Mécringes, Le Mesnil-sur-Oger, Moeurs-Verdey, Monthelon, Morangis, Morsains, Moslins, Neuvy, La Noue, Oger, Pocancy, Réveillon, Rieux, Rouffy, Saint-Gibrien, Saint-Mard-lès-Rouffy, Saint-Pierre, Sézanne, Soizy-aux-Bois, Soulières, Talus-Saint-Prix, Le Thoult-Trosnay, Tréfol, Vertus, Le Vézier, Villeneuve-la-Lionne, La Villeneuve-lès-Charleville, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Villers-aux-Bois, Villers-le-Château, Voipreux, Vouzy,

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie confrontant aux communes de Saint-Martin-sur-le-Pré Fagnières et Compertrix et délimitée par la route de Troyes (non comprise), l'avenue Jeanne d'Arc (comprise), la rue du Lieutenant Loyer (comprise), la rue Jean Jaurès (comprise), Boulevard Léon Blum en partie (non compris), l'avenue du Général Patton (non comprise),
la départementale 3 pour les communes de Saint-Gibrien, Matougues, Fagnières
la départementale 951 pour les communes de Baye, Soizo aux Bois, Sézanne
la nationale 4 de Sézanne jusqu'à la limite du département de l'Aisne pour les communes de Mœurs, Verdey, Esternay, Courgivaux

SECTION 4 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Allemanche-Launay-et-Soyer, Allemant, Anglure, Angluzelles-et-Courcelles, Bagneux, Bannes, Barbonne-Fayel, Baudement, Bergères-lès-Vertus, Bethon, Bouchy-Saint-Genest, Broussy-le-Grand, Broussy-le-Petit, Broyes, La Celle-sous-Chantemerle, Chaintrix-Bierges, Champaubert, Chantemerle, La Chapelle-Lasson, Châtillon-sur-Morin, Cheniers, Chichey, Clamanges, Clesles, Coizard-Joches, Val-des-Marais, Conflans-sur-Seine, Congy, Connantray-Vaufrey, Connantre, Corroy, Courcemain, Courjeonnet, Écury-le-Repos, Escardes, Esclavolles-Lurey, Les Essarts-le-Vicomte, Étoges, Euvy, Faux-Fresnay, Fèrebrianges, Fère-Champenoise, Fontaine-Denis-Nuisy, La Forestière, Gaye, Germinon, Gourgauçon, Granges-sur-Aube, Haussimont, Lenharrée, Linthelles, Linthes, Marcilly-sur-Seine, Marigny, Marsangis, Le Meix-Saint-Epoing, Mondement-Montgivroux, Montgenost, Montépreux, Nesle-la-Reposte, Oignes, Oyes, Péas, Pierre-Morains, Pleurs, Potangis, Queudes, Reuves, Saint-Bon, Saint-Just-Sauvage, Saint-Loup, Saint-Memmie, Saint-Quentin-le-Verger, Saint-Remy-sous-Broyes, Saint-Saturnin, Saron-sur-Aube, Saudoy, Sommesous, Soudron, Thaas, Thibie, Trécon, Vassimont-et-Chapelaine, Vatry, Vélye, Vert-Toulon, Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte, Villeseneux, Villevenard, Villiers-aux-Corneilles, Vindey, Vouarces,

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie confrontant à la commune de Saint-Martin sur le Pré et délimitée par l'avenue du Général Patton (non comprise), le boulevard Léon Blum (non compris), la place aux chevaux (non comprise), le boulevard Justin Granthille (non compris), la place de Verdun (non comprise), l'avenue du Général Sarrail (non comprise),

La départementale 933 de Châlons jusqu'à l'intersection de départementale 951 pour les communes de Thibie, Chaintrix, Bergères les Vertus, Etoges, Fèrebrianges, Champaubert

la départementale 977 (comprise) de la sortie de Châlons en champagne jusqu'à la frontière du département de l'Aube

SECTION 5 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Ambrières, Arrigny, Arzillières-Neuville, Bignicourt-sur-Marne, Blacy, Blaise-sous-Arzillières, Brandonvillers, Bréban, Breuvery-sur-Coole, Bussy Lettrée, Cernon, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Châtillon-sur-Broué, Cheppes-la-Prairie, Cloyes-sur-Marne, Compertrix, Coole, Coolus, Corbeil, Coupetz, Courdemanges, Dommartin-Lettrée, Drosnay, Drouilly, Écollemont, Écriennes, Écury-sur-Coole, Faux-Vésigneul, Frignicourt, Giffaumont-Champaubert, Gigny-Bussy, Glannes, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Hauteville, Huiron, Humbauville, Isle-sur-Marne, Landricourt, Larzicourt, Lignon, Loisy-sur-Marne, Luxémont-et-Villotte, Mairy-sur-Marne, Maisons-en-Champagne, Margerie-Hancourt, Matignicourt-Goncourt, Le Meix-Tiercelin, Moncetz-l'Abbaye, Norrois, Nuisement-sur-Coole, Orconte, Outines, Pringy, Les Rivières-Henruel, Saint-Chéron, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Quentin-sur-Coole, Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Saint-Utin, Sapignicourt, Sompuis, Somsois, Songy, Soudé, Togny-aux-Bœufs, Vitry-la-Ville,

La partie Sud de la **commune de Vitry le François** délimitée par : l'avenue de Paris (comprise), la place de la Marne (comprise), l'avenue du quai des fontaines (comprise), la rue Saint Abdon (comprise), porte du pont (place du Maréchal Leclerc) comprise, la place de l'étoile (comprise), le faubourg de Vitry le Brûlé (compris), la route de Vitry en Perthois (comprise) jusqu'à l'intersection de l'avenue du Bois Legras, l'avenue du Bois Legras et l'avenue Jean Juif (non comprises) jusqu'à l'intersection du faubourg de saint Dizier, la faubourg de saint Dizier (compris)

La départementale 977 (non comprise) de la sortie de Châlons en champagne jusqu'à la frontière du département de l'Aube, la départementale 2 (comprise) de la sortie de Châlons en Champagne jusqu'à l'intersection de la nationale 4, la nationale 4 (comprise) de l'intersection avec la départementale 2 jusqu'à la départementale 982, la D982 (comprise) jusqu'à l'intersection de l'avenue du bois legras dans la commune de Vitry le François, l'avenue du bois legras (non comprise) de l'intersection avec la D982 puis l'avenue Jean Juif (non comprise) dans la commune de Vitry le François jusqu'à l'intersection avec la D982E1 (faubourg de saint Dizier dans la commune de Vitry le François), la D982E1 (comprise) puis la D396 (comprise) jusqu'à l'intersection avec la nationale 4, la nationale 4 (comprise) de l'intersection avec la départementale 396 jusqu'à la limite du département de la Haute-Marne

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie délimitée par le boulevard Emile Zola (compris), la rue Lamairesse (non comprise), la rue de la Grande Etape (comprise), la place monseigneur Tissier (non comprise), la rue Prieur de la Marne (comprise), la rue Carnot (comprise), rue du Vieux Chabrot (comprise), rue de la Porte Sainte Croix (comprise), rue des Vieilles Postes (comprise), l'avenue du Général de Gaulle (non comprise), le rond-point Bagatelle (non compris), l'avenue du Président Roosevelt (non comprise), la commune de Saint Memmie (non comprise), et la rue Louis grignon (comprise).

SECTION 6 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Ablancourt, Alliancelles, Aulnay-l'Aître, Bassu, Bassuet, Bettancourt-la-Longue, Bignicourt-sur-Saulx, Blesme, Brusson, Le Buisson, Bussy-le-Repos, Changy, Charmont, La Chaussée-sur-Marne, Cheminon, Chepy, Contault, Coupéville, Couvrot, Dampierre-sur-Moivre, Dompremy, Val-de-Vière, Étrepy, Favresse, Francheville, Le Fresne, Haussignémont, Heiltz-le-Hutier, Heiltz-le-Maurupt, Heiltz-l'Évêque, Jussecourt-Minecourt, Lisse-en-Champagne, Marolles, Marson, Maurupt-le-Montois, Merlaut, Moivre, Moncetz-Longevas, Omev, Outrepoint, Pargny-sur-Saulx, Plichancourt, Pogny, Poix, Ponthion, Possesse, Reims-la-Brûlée, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Eulien, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-devant-Possesse, Saint-Jean-sur-Moivre, Saint-Lumier-en-Champagne, Saint-Lumier-la-Populeuse, Saint-Quentin-les-Marais, Saint-Vrain, Sarry, Srupt, Sermaize-les-Bains, Sogny aux Moulins, Sogny-en-l'Angle, Soulanges, Thiéblemont-Farémont, Trois-Fontaines-l'Abbaye, Vanault-le-Châtel, Vanault-les-Dames, Vauclerc, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Vernancourt, Vésigneul-sur-Marne, Villers-le-Sec, Vitry-en-Perthois, Vouillers, Vroil,

La partie Nord de la **commune de Vitry le François** délimitée par : l'avenue de Paris (non comprise), la place de la Marne (non comprise), l'avenue du quai des fontaines (non comprise), la rue Saint Abdon (non comprise), porte du pont (place du Maréchal Leclerc) non comprise, la place de l'étoile (non comprise), le faubourg de Vitry le Brûlé (non compris), la route de Vitry en Perthois (non comprise) jusqu'à l'intersection de l'avenue du Bois Legras, l'avenue du Bois Legras et l'avenue Jean Juif (comprises) jusqu'à l'intersection du faubourg de Saint Dizier, le faubourg de Saint Dizier (non compris)

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie délimitée par :

au sud : les communes de COMPERTRIX, COOLUS, SARRY,

à l'est : le Boulevard de la Croix Dampierre (non compris) la rue Pablo Neruda (non comprise), la rue Salvador Allende (non comprise), l'avenue des Alliés (non comprise), l'avenue du Général de Gaulle (comprise), la Porte Sainte-Croix (comprise), la rue Carnot (non comprise), la rue du Prieur de la Marne (non comprise),

au nord : la place Godart (comprise), la place du Maréchal Foch (comprise), la rue des Lombards (comprise), la place de la République, la rue Lochet (non comprise), le boulevard Victor Hugo (non compris), la rue Jean-Jaurès (non comprise),

à l'est : la rue du Lieutenant Loyer (non comprise) et l'avenue Jeanne d'Arc (non comprise), la route de Troyes (comprise),

dans la **commune Saint-Martin-sur-le-Pré** les sites des entreprises et établissements implantés dans la rue Charles Marie Ravel, la rue du Moulin, la rue des Grands Champs, la rue des Dats, la rue Anne Marie Terrière et la rue Raoul Follereau,

La départementale 2 (non comprise) de la sortie de Châlons en Champagne jusqu'à l'intersection de la nationale 4, la nationale 4 (non comprise) de l'intersection avec la départementale 2 jusqu'à la départementale 982, la D982 (non comprise) jusqu'à l'intersection de l'avenue du bois Legras dans la commune de Vitry le François, l'avenue du bois Legras (comprise) de l'intersection avec la D982 puis l'avenue Jean Juif (comprise) dans la commune de Vitry le François jusqu'à l'intersection avec la D982E1 (faubourg de Saint Dizier dans la commune de Vitry le François), la D982E1 (non comprise) puis la D396 (non comprise) jusqu'à l'intersection avec la nationale 4, la nationale 4 (non comprise) de l'intersection avec la départementale 396 jusqu'à la limite du département de la Haute-Marne

SECTION 7 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des sections 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Aigny, Argers, Auve, Belval-en-Argonne, Berzieux, Billy-le-Grand, Binarville, Bouy, Braux-Sainte-Cohière, Braux-Saint-Remy, Bussy-le-Château, Cernay-en-Dormois, La Chapelle-Felcourt, Les Charmontois, Le Châtelier, Châtices, Chaudefontaine, Le Chemin, La Cheppe, Cherville, Condé-sur-Marne, Courtémont, Courtisols, La Croix-en-Champagne, Cuperly, Dampierre-au-Temple, Dampierre-le-Château, Dommartin-Dampierre, Dommartin-sous-Hans, Dommartin-Varimont, Éclaires, Élise-Daucourt, Épense, L'Épine, Florent-en-Argonne, Fontaine-en-Dormois, Givry-en-Argonne, Gizaucourt, Les Grandes-Loges, Gratreuil, Hans, Herpont, Isse, Juvigny, Laval-sur-Tourbe, Livry-Louvercy, Maffrécourt, Malmy, Massiges, Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus, Moiremont, La Neuville-aux-Bois, La Neuville-au-Pont, Noirlieu, Passavant-en-Argonne, Rapsécourt, Recy, Remicourt, Rouvroy-Ripont, Saint-Étienne-au-Temple, Saint-Hilaire-au-Temple, Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Mard-sur-Auve, Saint-Mard-sur-le-Mont, Sainte-Menehould, Saint-Remy-sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Servon-Melzicourt, Sivry-Ante, Somme-Bionne, Somme-Suippe, Somme-Tourbe, Somme-Vesle, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Vadenay, Valmy, Vaudemanges, Verrières, La Veuve, Le Vieil-Dampierre, Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, Villers-en-Argonne, Ville-sur-Tourbe, Virginy, Voilemont, Vraux, Wargemoulin-Hurlus

la **commune de Chalons-en-Champagne**, dans sa partie nord-est délimitée

au nord par la commune de Saint Martin sur le Pré,

à l'est par l'avenue du Général Sarrail (comprise), la place de Verdun (comprise), le Boulevard Justin Grandthille (compris), le quai Eugène Perrier (non compris), le quai Notre dame (non compris), la place Monseigneur Tissier (comprise), la rue de la Grande Etape (non comprise), la rue Lamairesse (comprise), le boulevard Emile Zola (non compris),

au sud par l'avenue de Metz (comprise), la route départementale N°3 jusqu'à la limite de commune,

la **commune Saint-Martin-sur-le-Pré** à l'exclusion des rues affectées à la section 6.

La RD 994 du Mont de Billy jusqu'à la limite avec la Meuse

La RD 3 de la commune de Châlons jusqu'à la limite de la Meuse pour les communes de Somme-Vesle, Courtisols, l'Épine.

SECTION Châlons 8A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

sur le territoire des communes de :

Ablancourt, Aulnay-l'Âtre, Avize, Le Baizil, Bannay, Baye, Beaunay, Bergères-sous-Montmirail, Bignicourt-sur-Marne, Billy-le-Grand, Boissy-le-Repos, Bouy, Brigny-Vaudancourt, Bussy-le-Château, La Caure, Châlons-en-Champagne, Chaltrait, Champaubert, La Chapelle-sous-Orbais, Charleville, La Chaussée-sur-Marne, Chavot-Courcourt, La Cheppe, Coizard-Joches, Congy, Corfélix, Corribert, Corrobert, Courjeonnet, Couvrot, Cramant, Cuis, Cuperly, Dampierre-au-Temple, Étoges, Fèbrebianges, Flavigny, Frignicourt, Fromentières, Le Gault-Soigny, Gionges, Grauves, Les Istres-et-Bury, Janvilliers, Jonchery-sur-Suippe, Lisse-en-Champagne, Livry-Louvercy, Luxémont-et-Villette, Mancy, Mareuil-en-Brie, Margny, Marolles, Mécringes, Merlaut, Le Mesnil-sur-Oger, Monthelon, Montmirail, Montmort-Lucy, Morangis, Morsains, Moslins, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Oger, Oiry, Orbais-l'Abbaye, Plivot, Rieux, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Hilaire-au-Temple, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Lumier-en-Champagne, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Quentin-les-Marais, Soizy-aux-Bois, Somme-Suippe, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Soulanges, Suippes, Suizy--le-Franc, Talus-Saint-Prix, Le Thoult-Trosnay, Tréfol, Vadenay, Vauchamps, Vaudemange, Verdon, Le Vézier, La Villeneuve-lès-Charleville, Villers-aux-Bois, La Ville-sous-Orbais, Villevenard, Vitry-en-Perthois.

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants :

UES MHCS : 9 bis avenue de Champagne à EPERNAY,

MALTEUROP France : 2 rue Clément Ader à REIMS,

FDSEA (dont AS ENTREPRISE, LA MARNE AGRICOLE et LA CAMDA) : Maison des Agriculteurs – 2 rue Léon Patoux à REIMS

Champagne MARTEL – 23 rue Jean Moulin à Magenta

GOSSET – 69 rue Jules Blondeau à Ay et à Epernay

LES ROCHES BLANCHES – 5 allée du petit bois à Dizy et à Oiry

CHANOINE – allée du Vignoble à Reims

SECTION Châlons 9A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements.
sur le territoire des communes de :

Allemant, Angluzelles-et-Courcelles, Auménancourt, Bannes, Barbonne-Fayel, Bazancourt, Berméricourt, Blacy, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne, Boursault, Le Breuil, Brimont, Broussy-le-Grand, Broussy-le-Petit, Broys, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Champvoisy, Chichey, Connantray-Vaufrey, Connantre, Cormicy, Corroy, Courcemain, Courcy, Courdemanges, Courthiézy, Dormans, Drouilly, Euvy, Faux-Fresnay, Fère-Champenoise, Festigny, Fontaine-Denis-Nuisy, Fresne-lès-Reims, Gaye, Glannes, Gourgancçon, Haussimont, Heutréville, Huiron, Igny-Comblizy, Isles-sur-Suippe, Lachy, Lavannes, Lenharrée, Leuvrigny, Linthelles, Linthes, Loisy-sur-Marne, Loivre, Maisons-en-Champagne, Mareuil-le-Port, Marigny, Merfy, Moeurs-Verdey, Mondement-Montgivroux, Montépreux, Nesle-le-Repos, Oeuilly, Oignes, Oyes, Péas, Pleurs, Pomacle, Pouillon, Pringy, Queudes, Reuves, Saint-Étienne-sur-Suippe, Saint-Loup, Saint-Remy-Sous-Broyes, Saint-Thierry, Saudoy, Sézanne, Songy, Thaas, Thil, Troissy, Vassimont-et-Chapelaine, Verneuil, Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte, Villers-Franqueux, Vincelles, Vindey, Vitry-le-François, Warmeriville, Witry-lès-Reims.

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants :

VRANKEN POMMERY VIGNOBLES : 22 rue Gambetta à BOUZY,
VRANKEN POMMERY MONOPOLE – 5 place du Gal Gouraud à Reims
VRANKEN POMMERY PRODUCTION – 5 place du Gal Gouraud à Reims
VRANKEN POMMERY PRODUCTION – champ rouen à Tours sur Marne
CRISTAL UNION : ZAC de la Croix Blandin – 8 rue René Francart à REIMS,
CRISTANOL : 1 route départementale 20A à BAZANCOURT
TEREOS : Etablissement de Connantre : Départementale 5 à CONNANTRE
Etablissement de Morains : 27 rue du Tuilet – Morains le Petit à VAL DES MARAIS
ISS ESPACES VERTS : 56/58 boulevard du Val de Vesle Prolongé – ZI Reims Sud-Est à SAINT LEONARD
EDIVERT : 18 rue Les Blancs Fossés à ORMES
SCA DES SERNICLAYS : 25 Voie Romaine à BETHENY
ELIVIA : Rue du Bois Guillaume à VITRY LE FRANCOIS
LAFITTE Charles – le champ chapon à Tours sur Marne

SECTION Châlons 10A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
sur le territoire des communes de :

Alliencelles, Ambonnay, Ambrières, Arcis-le-Ponsart, Arrigny, Arzillières-Neuville, Avenay-Val-d'Or, Ay, Baslieux-lès-Fismes, Bassu, Bassuet, Betheny, Bettancourt-la-Longue, Bignicourt-sur-Saulx, Bisseuil, Blaise-sous-Arzillières, Blesme, Bouvancourt, Bouzy, Brandonvillers, Bréban, Breuil, Brusson, Le Buisson, Bussy-le-Repos, Châlons-sur-Vesle, Champillon, Changy, Chapelaine, Charmont, Châtelraould-Saint-Louvent, Châtillon-sur-Broué, Cheminon, Chenay, Cloyes-sur-arne, Coole, Corbeil, Cormoyeux, Courlandon, Courville, Crugny, Cumières, Dizy, Dommartin-Lettrée, Dompigny, Drosnay, Écollemont, Écriennes, Étrepy, Favresse, Fismes, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Giffaumont-Champaubert, Gigny-Bussy, Haussignémont, Hauteville, Hautvillers, Heiltz-le-Hutier, Heiltz-le-Maurupt, Heiltz-l'Évêque, Hermonville, Hourges, Humbauville, Isle-sur-Marne, Jonchery-sur-Vesle, Jussecourt-Minecourt, Landricourt, Larzicourt, Lignon, Louvois, Magenta, Magneux, Mareuil-sur-Ay, Margerie-Hancourt, Matignicourt-Goncourt, Maurupt-le-Montois, Le Meix-Tiercelin, Moncetz-l'Abbaye, Montigny-sur-Vesle, Mont-sur-Courville, Mutigny, Norrois, Orconte, Ormes, Outines, Outrepoint, Pargny-sur-Saulx, Pévy, Plichancourt, Ponthion, Possesse, Prouilly, Reims, Reims-la-Brûlée, Les Rivières-Henruel, Romain, Romery, Saint-Chéron, Saint-Eulien, Saint-Gilles, Saint-Imoges, Saint-Jean-devant-Possesse, Saint-Lumier-la-Populeuse, Saint-Ouen-Dompnot, Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Saint-Utin, Saint-Vrain, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Sapignicourt, Scrupt, Sermaize-les-Bains, Sogny-en-l'Angle, Sommesous, Sompuis, Somsois, Soudé, Tauxières-Mutry, Thiéblemont-Farémont, Thillois, Tinquex, Tours-sur-Marne, Trigny, Trois-Fontaines-l'Abbaye, Unchair, Vanault-le-Châtel, Vanault-les-Dames, Vandeuil, Val de Vière, Vauclerc, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Ventelay, Vernancourt, Villers-le-Sec, Vouillers, Vroil,

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants :

CHAMPAGNE LANSON : 66 rue de Courlancy à REIMS,
CHAMPAGNE LAURENT PERRIER : Domaine Laurent Perrier à TOURS SUR MARNE,
ACOLYANCE : CS 110005 – 16 boulevard du Val de Vesle à REIMS,
ELEVEURS DE LA CHAMPAGNE : à CAUREL,
CDER : Complexe du Mont Bernard – Route de Suippes à CHALONS EN CHAMPAGNE,
PIPER HEIDSICK : 12 allée du Vignoble à REIMS,
SA Champagne JACQUART : 34 boulevard Lundy à REIMS,
Champagne ROEDERER SA : 21 boulevard Lundy à REIMS,
CRVC : 5 rue Gosset à REIMS,
HENRI ABELE – 50 rue de Sillery à Reims
BRICE – 3 rue Yvonnet à Bouzy et à Ay
GIRAUD – 67 Bld Charles de Gaulle à Ay
HAMM Emile – 16 rue Philiponnat à Ay

SECTION Châlons 11A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements.
sur le territoire des communes de :

Anthenay, Aougny, Athis, Aubilly, Aulnay-sur-Marne, Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Bezannes, Binson-et-Orquigny, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Branscourt, Breuvery-sur-Coole, Brouillet, Bussy-Lettrée, Cernon, Chambrecy, Champigneul-Champagne, Champigny, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Chaumuzy, Cheniers, Cheppes-la-Prairie, Cherville, Cormontreuil, Coulommès-la-Montagne, Coupetz, Courcelles-Sapicourt, Courmas, Courtagnon, Cuchery, Cuisles, Écueil, Écury-sur-Coole, Epernay, Faux-Vésigneul, Faverolles-et-Coëmy, Germigny, Gueux, Jâlons, Janvry, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lhéry, Mairy-sur-Marne, Marfaux, Matougues, Méry-Prémecy, Les Mesneux, Muizon, Nanteuil-la-Forêt, La Neuville-aux-Larris, Nuisement-sur-Coole, Olizy, Pargny-lès-Reims, Passy-Grigny, Pierry, Poilly, Pourcy, Reuil, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Euphrase-et-Clairizet, Sainte-Gemme, Saint-Léonard, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Pierre, Saint-Quentin-sur-Coole, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Serzy-et-Prin, Sogny-aux-Moulins, Soudron, Taissy, Thibie, Togny-aux-Bœufs, Tramery, Treslon, Trois-Puits, Vandières, Vatry, Villedommange, Ville-en-Tardenois, Villers-le-Château, Villers-sous-Châtillon, Vitry-la-Ville, Vrigny.

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants :

Soc. Coop. Agric. VIVESCIA : 2 rue Clément Ader à 51685 REIMS,
S.C.A. VIVESCIA SERVICES : 2 rue Clément Ader à REIMS,
S.C.A. VIVESCIA TRANSPORT : 2 rue Clément Ader à REIMS,
GROUPAMA : 2 rue Léon Patoux à REIMS,
NEALIA : ZI Rue de la Noue Hermande à SAINT MARTIN SUR LE PRE
Lycée Agricole Privé Reims/Thillois : à THILLOIS
SARL PRESSEUR CHARBAUT : 12 rue du Pont à MAREUIL SUR AY
Champagne TAITTINGER : 9 place Saint-Nicaise à REIMS.
THIENOT – 4 rue Joseph Cugnot à Taissy

SECTION Châlons 12A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
sur le territoire des communes de :

Aigny, Bergères-lès-Vertus, Bethon, Bouchy-Saint-Genest, Chaintrix-Bierges, Champguyon, Chantemerle, Châtillon-sur-Morin, Chepy, Chouilly, Clamanges, Condé-sur-Marne, Coupéville, Courgivaux, Courtisols, Damery, Dampierre-sur-Moivre, Écury-le-Repos, L'Épine, Escardes, Les Essarts-lès-Sézanne, Les Essarts-le-Vicomte, Esternay, Étréchy, Fleury-la-Rivière, La Forestière, Francheville, Le Fresne, Germinon, Givry-lès-Loisy, Les Grandes-Loges, Isse, Joiselle, Juvigny, Loisy-en-Brie, Mardeuil, Marson, Le Meix-Saint-Epoing, Moivre, Moncetz-Longevas, Montgenost, Moussy, Nesle-la-Reposte, Neuvy, La Noue, Omev, Pierre-Morains, Pocancy, Pogny, Poix, Potangis, Recy, Réveillon, Rouffy, Saint-Bon, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-sur-Moivre, Saint-Mard-lès-Rouffy, Saint-Martin-d'Ablois, Saint Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Sarry, Somme-Vesle, Soulières, Trécon, Val-des-Marais, Vauciennes, Venteuil, Vélye, Vert-Toulon, Vertus, Vésigneul-sur-Marne, La Veuve, Villeneuve-la-Lionne, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Villeseneux, Vinay, Voipreux, Vouzy, Vraux.

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants :

MAISON BURTIN SA : 22 rue Maurice Cerveaux à EPERNAY,
APM DESHY : Route Départementale 5 à PLEURS,
SUN DESHY : Route de Pogny à FRANCHEVILLE,
LUZEAL : Voie Chanteraine à RECY
France LUZERNE : Complexe Agricole du Mont Bernard – Route de Suippes à CHALONS EN CHAMPAGNE,
DESIALIS : Complexe Agricole du Mont Bernard – Route de Suippes à CHALONS EN CHAMPAGNE,
CIVC : 5 rue Henri Martin à EPERNAY,
CRCA : 25 rue Libergier à REIMS,
MUMM PERRIER JOUET : 11 avenue de Champagne à EPERNAY,
Champagne PERRIER JOUET : 26 avenue de Champagne – 51200 EPERNAY.

SECTION Châlons 13A :

Section chargée :

du contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
du contrôle des entreprises, qui ont pour partie une activité agricole, les assujettissant au régime de protection sociale agricole, pour tout ou partie de leur personnel salarié,
et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,
sur le territoire des communes de :

Allemanche-Launay-et-Soyer, Anglure, Argers, Aubérive, Auve, Baconnes, Bagneux, Baudement, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Belval-en-Argonne, Berru, Berzieux, Bétheniville, Binarville, Braux-Sainte-Cohière, Braux-Saint-Remy, La Celle-sous-Chantemerle, Cernay-en-Dormois, Cernay-lès-Reims, Chamery, Champfleury, La Chapelle-Felcourt, La Chapelle-Lasson, Les Charmontois, Le Châtelier, Châtrices, Chaudfontaine, Le Chemin, Chigny-les-Roses, Clesles, Compertrix, Conflans-sur-Seine, Contault, Coolus, Courtémont, La Croix-en-Champagne, Dampierre-le-Château, Dommartin-Dampierre, Dommartin-sous-Hans, Dommartin-Varimont, Dontrien, Éclaires, Élise-Daucourt, Épense, Époye, Esclavolles-Lurey, Fagnières, Florent-en-Argonne, Fontaine-en-Dormois, Givry-en-Argonne, Gizaucourt, Granges-sur-Aube, Gratreuil, Hans, Herpont, Laval-sur-Tourbe, Ludes, Maffrécourt, Mailly-Champagne, Malmy, Marcilly-sur-Seine, Marsangis, Massiges, Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus, Moiremont, Montbré, La Neuville-aux-Bois, La Neuville-

au-Pont, Nogent-l'Abbesse, Noirliu, Passavant-en-Argonne, Les Petites-Loges, Pontfaverger-Moronvilliers, Prosnès, Prunay, Puisieulx, Rapsécourt, Remicourt, Rilly-la-Montagne, Rouvroy-Ripont, Saint-Gibrien, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Just-Sauvage, Saint-Mard-sur-Auve, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Sainte-Menehould, Saint-Quentin-le-Verger, Saint-Remy-sur-Bussy, Saint-Saturnin, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thomas-en-Argonne, Saron-sur-Aube, Selles, Sept-Saulx, Serriers, Servon-Melzicourt, Sillery, Sivry-Ante, Somme-Bionne, Sommepey-Tahure, Somme-Tourbe, Somme-Yèvre, Val-de-Vesle, Tilloy-et-Bellay, Trépail, Valmy, Vaudeincourt, Verrières, Verzenay, Verzy, Le Vieil-Dampierre, Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-aux-Nœuds, Villers-en-Argonne, Villers-Marmery, Ville-sur-Tourbe, Villiers-aux-Corneilles, Virginy, Voilemont, Vouarces, Wargemoulin-Hurlus

du contrôle des sites, situés sur le département de la Marne, des entreprises et établissements suivants : (raison sociale et adresses)

NICOLAS FEUILLATTE : CD 40A à CHOUILLY

MSA : 24 Boulevard Louis Roederer à REIMS,

MG2 : 24 boulevard Louis Roederer – 51077 REIMS CEDEX

SEVEAL : 12 Boulevard du Val de Vesle à REIMS,

POL ROGER et Cie : 1 rue Winston Churchill à EPERNAY,

SAS Champagne DUVAL LEROY : 69 Avenue Bammental à VERTUS,

Champagne DEUTZ SA : 16 rue Jeanson à AY,

Champagne De CASTELLANE SA : 57 rue de Verdun à EPERNAY,

Champagne BOLLINGER : 16 rue Jules Lobet à AY-CHAMPAGNE,

SA Champagne BILLECART SALMON : 40 rue Carnot à MAREUIL SUR AY,

COGEVI : 14 boulevard Pasteur à AY,

UES CSGV : Allée de Cumières à EPERNAY,

SGV : 17/19 avenue de Champagne – CS 90176 – 51205 EPERNAY CEDEX

UNION CHAMPAGNE : 7 rue Pasteur – BP 19 – 51190 AVIZE

BINET – 31 rue de Reims à Rilly la Montagne

L'unité territoriale de contrôle de Reims comprend 12 sections localisées à Reims, ainsi délimitées :

SECTION Reims 1 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Dormans, Courthiezy, Troissy, Mareuil le Port, Vincelles, Verneuil, Champvoisy, Passy Grigny, Ste Gemme, Anthenay, Olizy, Romigny, Ville en Tardenois, Chambrecy, Bigny, Sarcy, Poilly, Bouleuse, Aubilly, Mery Premecy, Ste Euphrase, Vrigny, Coulommes, Pargny les Reims, Ormes,

dans la commune de REIMS ;

la partie confrontant aux communes de TINQUEUX, BEZANNES et délimitée à partir de la commune de TINQUEUX par :

La Rue François Dor (comprise), rue François Mauriac (comprise), l'avenue François Mauriac (comprise) jusqu'au rond-point de la Route de Bezannes (compris), l'avenue François Mauriac (non comprise) jusqu'au rond-point Jules Crochet (non compris), l'avenue Robert Schuman (non comprise), l'avenue d'Épernay (comprise) jusqu'au rond-point à l'angle de la rue Cognacq Jay (compris), la rue Cognacq Jay (non comprise), le boulevard du Docteur Roux (non compris), la rue de la Maison Blanche (non comprise), la rue Clovis Chézel (non comprise), le Pont Fléchambault (non compris), le Boulevard Henri Henrot (non compris) jusqu'à l'angle de la rue du Ruisseau, la rue du Ruisseau (non comprise) jusqu'à la rue Gambetta, la rue Gambetta (non comprise), la rue chanzy (non comprise) jusqu'à l'intersection de la rue Hincmar, la rue Hincmar (comprise) jusqu'au boulevard Paul Doumer, le Boulevard Paul Doumer (compris), la rue Irénée Lelièvre (comprise), la rue de Vesle (côté impair) jusqu'au Pont de Vesle (compris), la Place Colin (comprise), la rue de l'Abreuvoir (comprise), la rue des Bons Malades (comprise), l'avenue de Paris (côté impair) jusqu'à la commune de TINQUEUX, la rue de Pargny (comprise).

SECTION Reims 2 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Bezannes, Les Mesneux, Jouy les Reims, Villedommange, Sacy, Bouilly, Courmas, Chaumuzy, Marfaux, Pourcy, Champlat, La Neuville aux Larris, Jonquery, Cuchery, Belval, Cuisles, Baslieux sous Chatillon, Chatillon sur Marne, Villers sous Chatillon, Binson et Orquigny, Reuil, Vandières, Cormoyeux, Fleury la Rivière, Venteuil, Damery, Oeuilly, Boursault, Leuvrigny, Festigny, Nesle le Repons, Igny Comblizy, Le Breuil,

dans la commune de REIMS

La partie sud-ouest délimitée :

au nord par la Route de Bezannes (comprise), Avenue François Mauriac (comprise), Rond-point Jules Crochet (compris), Avenue Robert Schumann (comprise), Avenue d'Épernay (non comprise), Rond-point à l'angle de la rue Cognacq Jay (non compris), Rue Cognacq Jay (comprise), Boulevard du Docteur Roux (compris), Rue de la Maison blanche (comprise), Rue Clovis Chézel (comprise), Pont de Fléchambault (non compris), Boulevard du Docteur Henri Henrot (non compris), Quai Pré aux moines (non compris) jusqu'à l'angle de la rue Albert Thomas. A partir de la rue Albert Thomas (comprise),

au sud par les communes de Cormontreuil, Trois-Puits, Champfleury, Villers-aux-Nœuds, Bezannes.

SECTION Reims 3

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Ay, Magenta, Dizy, Cumières, Hautvillers, Champillon, Romery, St Imoges, Nanteuil la Forêt, Courtagnon, Serriers, Chamery, Ecueil, Villers aux Nœuds, Champfleury, la partie de la commune d'Épernay jouxtant la commune de Magenta et située sur la rive droite de la Marne.

dans la commune de REIMS

La partie sud délimitée par les axes et limites suivantes :

Pont Fléchambault (compris), Boulevard Henri Henrot (compris) jusqu'à l'angle de la rue du Ruisselet, Rue du Ruisselet (comprise), rue du Grand Cerf (comprise), Place Saint Timothée (comprise), rue Dieu Lumière (comprise), Place des Droits de l'Homme (non comprise), Avenue du Général Giraud (côté pair), Avenue Henri Farman (côté pair), Partie de la D944 comprise entre le rond-point Farman (compris) et le chemin du Moulin de Vrilly, le Chemin du Moulin de Vrilly (compris), le pont de Vrilly (compris), la rue de la Cerisaye (comprise) l'axe central de la rue Nicéphore Niépce jusqu'à la limite de la commune, la commune de Cormontreuil, la rue Albert Thomas (non comprise) jusqu'à l'angle du quai du Pré aux Moines, le quai du Pré aux Moines (compris).

SECTION Reims 4

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Trois Puits, Montbré, Rilly la Montagne, Chigny les Roses, Villers Alleraud, Germaine, Mutigny, Mareuil sur Ay, Bisseuil, Tours sur Marne,

dans la commune de REIMS,

La partie délimitée par les axes et limites suivantes :

Place des Droits de l'Homme (comprise), Rue Dieu Lumière (non comprise), Rue du Grand Cerf (non comprise), Place Saint Timothée (non comprise), Rue Gambetta (comprise), Rue du Lieutenant Herduin (comprise), Rue Gerbert (comprise), Boulevard Saint Marceau partie (comprise) entre l'intersection avec le Boulevard de la Paix et l'intersection avec l'avenue Georges Clémenceau, Avenue Georges Clémenceau (côté pair), avenue de l'Yser (côté pair) jusqu'au Rond-Point de la Défense (non compris), Rue Lanson (non comprise), Rue des Crayères (comprise), Chemin des Rouliers (compris), avenue Henri Farman (côté impair), avenue du Général Giraud (côté impair),

La partie délimitée :

au nord par l'axe et de La D 944 partie depuis l'intersection avec le Chemin du Moulin de Vrilly jusqu'à la sortie de la commune,

à l'ouest par le chemin du moulin de Vrigny (non compris), le pont de Vrigny, la rue de la cerisaye (non comprise), l'axe central de la rue Nicéphore Niépce jusqu'à la limite de la commune

au sud par les communes de CORMONTREUIL, TAISSY et SAINT LEONARD

dans la commune de Cormontreuil,

la partie confrontant aux communes de TROIS PUIITS et de REIMS et délimitée à partir de la commune de REIMS par :

Le boulevard des Phéniciens, la rue Anatole France, la rivière Vesle, la rue Manoel Pinto (côté impair), la rue Chanzy (côté pair), rue Aristide Briand (côté pair), place de l'Egalité (comprise), la route de Louvois (comprise) jusqu'à la sortie de la commune, la rue des Blancs Monts (comprise) de la route de Louvois jusqu'à la place des anciens combattants d'Afrique du Nord (non comprise).

SECTION Reims 5

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Taissy, Ludes, Ville en Selve, Mailly Champagne, Louvois, Tauxières Mutry, Fontaine sur Ay, Avenay Val d'Or,

dans la commune de REIMS,

la partie délimitée par les axes et limites suivantes rue Chanzy (comprise), Rue Hincmar (non comprise), Boulevard Paul Doumer (non compris), Rue Payen (comprise), Place Stalingrad (non comprise), Rue de Vesle (côté impair) de l'angle de la rue Irénée Lelièvre à la Place Myron Herrick (non comprise), Rue Carnot (non comprise), Place Royale (non comprise), Place Aristide Briand (comprise), Avenue Jean-Jaurès (non comprise), Rue Ruinart de Brimont (non comprise), Boulevard Saint Marceau jusqu'au boulevard de la Paix (non compris), Rue Gerbert (non comprise), Rue du Lieutenant Herduin (non comprise), Rue Gambetta (comprise) partie depuis l'intersection avec la rue Lieutenant Herduin, jusqu'à la Place des Loges Coquault (comprise),

dans la commune de Cormontreuil,

la partie confrontant aux communes de TAISSY et de REIMS et délimitée à partir de la commune de REIMS par :

la rivière Vesle, la rue Manoel Pinto (côté pair), la rue Chanzy (côté impair), rue Aristide Briand (côté impair), place de l'Egalité (non comprise), la route de Louvois (non comprise) jusqu'à la sortie de la commune, la rue des Blancs Monts (comprise) à partir de la place des anciens combattants d'Afrique du Nord (comprise) jusqu'à la rue du Commerce.

SECTION Reims 6

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Mourmelon le Grand, Mourmelon le Petit, Les Petites Loges, Baconnes, Prosnes, Sept Saulx, Val de Vesle, Prunay, St Léonard, Sillery, Puisieux, Beaumont sur Vesle, Verzenay, Verzy, Villers Marmery, Trépail, Bouzy, Ambonnay

dans la commune de REIMS,

la partie est délimitée par les axes et limites suivantes .:

à l'est par les communes de CERNAY LES REIMS et SAINT LEONARD,

au sud par l'axe central de la D 944 jusqu'au rond-point Farman (non compris), Chemin des Rouliers (non compris), rue des Crayères (non comprise),

à l'ouest par la rue Lanson (comprise), Rond-point de la Défense (compris), Avenue de l'Yser (côté impair), avenue Georges Clémenceau (côté impair), boulevard Saint Marceau (compris) jusqu'à la rue Ruinart de Brimont, rue Ruinart de Brimont (comprise),

au nord par l'Avenue Jean-Jaurès (non comprise) jusqu'à l'intersection de la rue de Nice, rue de Nice (non comprise) jusqu'à la rue de Cernay , Route de Cernay (non comprise)

SECTION Reims 7

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Suippes, Jonchery sur Suippe, St Hilaire le Grand, Souain Perthes les Hurlus, Sommepy Tahure, Ste Marie à Py, St Soupplet sur Py, Auberive, Vaudesincourt, Dontrien, St Martin l'Heureux, St Hilaire le Petit, Betheniville, Pontfaverger, Selles, St Masmès, Heutrégiville, Warmeriville, Epoye, Beine Nauroy, Nogent l'Abbesse, Berru, Cernay les Reims

dans la commune de REIMS,

la partie délimitée par les axes et limites suivantes :

au sud par la Route de Cernay (comprise), rue de Cernay (comprise) jusqu'à l'intersection de la rue de Nice, Rue de Nice (comprise), Avenue Jean-Jaurès (comprise) jusqu'à l'angle de la rue Jacquart,

à l'ouest par la Rue Jacquart (comprise), rue du Docteur Lemoine (comprise) jusqu'à l'angle de la rue Philippe (comprise),

au nord par la commune de BETHENY,

à l'Est par la commune de Cernay-lès-Reims.

SECTION Reims 8

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Witry les Reims, Caurel, Lavannes, Isles sur Suippe, Bazancourt, Boulton sur Suippe, St Etienne sur Suippe, Auménancourt, Bourgogne, Pomaclé, Fresnes les Reims, Brimont, Courcy,

dans la commune de REIMS,

la partie délimitée par les axes et limites suivantes à partir de la Place Aristide Briand (non comprise), l'avenue Jean-Jaurès (comprise) jusqu'à l'angle de la rue Jacquart (non comprise), rue du Docteur Lemoine (non comprise), le Pont Neuf (non compris), Boulevard Robespierre (non compris), Place Luton (non compris), Rue Roger Salengro (non comprise) jusqu'au Boulevard des Belges, Boulevard des Belges (côté pair) jusqu'à la Place des Belges (comprise), avenue de Laon (côté pair) jusqu'à la Place de la République (comprise), le boulevard Foch jusqu'à l'intersection avec la rue du Général Sarrail (non comprise), rue du Général Sarrail (comprise), Rue du Docteur Jacquain (comprise), Place du Forum (comprise), rue des Elus (comprise) jusqu'au cours Jean-Baptiste Langlet (non compris), le Cours Langlet (non compris) jusqu'à l'angle de la rue Carnot, la Rue Carnot (comprise), la Place Royale (comprise) la rue Cérés (comprise) jusqu'à la Place Aristide Briand (non comprise).

SECTION Reims 9

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Betheny, St Thierry, Merfy, Champigny, Pouillon, Thil, Villers Franqueux, Hermonville, Cauroy les Hermonville, Loivre, Bermericourt, Cormicy,

dans la commune de REIMS,

la partie nord de la ville délimitée par les axes et limites suivantes :

à l'ouest la commune de SAINT-BRICE-COURCELLES,

au nord les communes de SAINT THIERRY, COURCY et BETHENY,

à l'est la rue Philippe (non comprise),

au sud rue du pont neuf (comprise), Boulevard Robespierre (compris), Place Luton (comprise), Rue Roger Salengro (comprise) jusqu'au Boulevard des Belges, Boulevard des Belges (côté impair) jusqu'à la Place des Belges (non comprise),

à l'ouest à partir de la place des Belges, l'avenue de Laon (côté pair), jusqu'à l'intersection avec la rue Frédéric Jacob, la rue Frédéric Jacob (comprise) jusqu'à la limite de la commune,

SECTION Reims 10

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

St Brice Courcelles, Chenay, Trigny, Châlons sur Vesle, Muizon, Jonchery sur Vesle, Prouilly, Pevy, Montigny sur Vesle, Bouvancourt

dans la commune de REIMS,

la partie ouest de la ville délimitée par les axes et limites suivantes :

à l'ouest par les communes de Tinquieux et Saint-Brice Courcelles,

au nord par la rue de Courcelles (comprise) jusqu'à la Place de la Belgique (comprise), Boulevard Charles Arnould (côté impair), Place du Danemark (comprise), rue Ernest Renan (comprise), rue de Courcelles (côté impair) jusqu'à l'intersection du boulevard Louis Roederer, boulevard Louis Roederer (compris) jusqu'au boulevard Maurice Noirot, Boulevard Maurice Noirot (compris), boulevard du Général Leclerc (non compris), rue Caqué (non comprise), rue Buirette (non comprise), Place de la Fontaine Subé (non comprise), rue de l'Etape (non comprise), rue de Talleyrand (non comprise), rue de Vesle (côté pair), place Stalingrad (comprise), Pont de Vesle (non compris), Place Colin (non comprise) rue de l'abreuvoir (non comprise), la rue des Bons Malades (non comprise), l'avenue de Paris (côté pair) jusqu'à la commune de TINQUEUX,

SECTION Reims 11

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Fismes, Magneux, Hourges, Unchair, Courlandon, Breuil, Baslieux les Fismes, Romain, Ventelay, Vandeuil, Branscourt, Courcelles Sapicourt, Rosnay, Gueux, Thillois

dans la commune de REIMS,

la partie nord-ouest de la ville délimitée par les axes et limites suivantes :

Place de la Belgique (non comprise), rue de Courcelles (non comprise), rue Maurice Halbwachs (comprise dans son intégralité), rue du Colonel Charbonneaux (comprise), Boulevard Albert 1er (côté Pair) jusqu'à l'angle de la rue de Saint-Thierry, Rue de Saint Thierry (non comprise), rue Marie-Clémence Fouriaux (non comprise) depuis l'intersection avec la rue Marie Clémence Fouriaux et jusqu'au pont de Laon, la Rue du Président Franklin Roosevelt (non comprise), le Pont de Laon (non compris), la rue Villeminot-Huart (non comprise) , le boulevard Joffre (non compris), la rue du Colonel Driant (non comprise), le boulevard Foch (non compris), rue Noël (non comprise), rue de Talleyrand (non comprise) jusqu'à l'angle de la rue de l'Etape, rue de l'Etape (comprise), Place de la Fontaine Subé (comprise), rue Buirette (comprise), rue Caqué (comprise), Boulevard du Général Leclerc (compris), Boulevard Maurice Noirot (non compris), Boulevard Louis Roederer (non compris), rue de Courcelles (côté pair) jusqu'à l'angle de la rue Ernest Renan, la rue Ernest Renan (non comprise), place du Danemark (non comprise), boulevard Charles Arnould (côté pair) jusqu'à la place de la Belgique.

SECTION Reims 12°

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne,

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les territoires suivants :

les communes de :

Tinqueux, Janvry, Germigny, Treslon, Faverolles, Savigny sur Ardre, Serzy et Prin, Crugny, Courville, St Gilles, Mont de Courville, Arcis le Ponsart, Brouillet, Tramery, Lhery, Lagery, Aouigny

dans la commune de REIMS,

la partie nord-ouest de la ville délimitée par les axes et limites suivantes :

à l'ouest par la commune de Saint-Brice-Courcelles,

au nord par la Rue Frédéric Jacob (non comprise),

à l'est par l' Avenue de Laon (côté impair), la Place des Belges (non comprise), avenue de laon (côté impair) jusqu'à la place de la République (non comprise), Rue du Général Sarraill (non comprise), rue du Docteur Jacquin (non comprise), place du Forum (non comprise), rue des Elus (non comprise) jusqu'au Cours Jean-Baptiste Langlet, Cours Jean-Baptiste Langlet (compris) jusqu'à l'angle de la rue Carnot (non comprise),

au sud par la Place Myron Herrick (comprise), Rue de Talleyrand (comprise), Rue Noël (comprise), Boulevard Foch (compris), rue du Colonel Driant (comprise), boulevard Joffre (compris), rue Villeminot-Huart (comprise), Pont de Laon (compris), Rue du Président Franklin Roosevelt (comprise) jusqu'à l'angle de la Rue Marie-Clémence Fouriaux, la Rue Marie-Clémence Fouriaux (comprise), rue de Saint-Thierry (comprise), Boulevard Albert 1er (côté impair) jusqu'à l'angle de la Rue Colonel Charbonneaux, rue du colonel Charbonneaux (non comprise), rue Maurice Halbwachs (non comprise), rue de Courcelles (non comprise) jusqu'au pont de Courcelles.

Pour le département de la Haute-Marne

L'unité territoriale de contrôle comprend 9 sections localisées à Chaumont, ainsi délimitées :

SECTION 1 :

Section» d'inspection du travail ayant en charge,

sur la moitié ouest du département délimitée par :

la route nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, la commune de Saint-Dizier, qui est exclue, la route nationale 67 jusqu'à la commune de Chaumont, qui est incluse, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu'à la commune de Langres qui est incluse, la route départementale 674 puis la route départementale 974, jusqu'à la sortie du département, en direction de la Côte d'Or.

hormis les sites d'entreprises et établissements relevant de la section 2, le contrôle des professions agricoles telles que définies par l'article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d'activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d'activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42Z	Services de déménagement
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
86.90A	Ambulances
74.90Z ou 80.10Z ou 80.20B ou 80.30Z	Uniquement pour les entreprises et établissements ayant pour activité le transport de fonds exercé à titre principal

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants
Chaumont Poids Lourds- 2 Route de Brottes – 52000 CHAUMONT
Fromagerie Germain – 8 rue Aiguillon - 52160 CHALANCEY
IMANY – Rue du Lieutenant Didier – 52200 STS GEOSMES
Vingeanne Transports – Route de Langres – 52250 LONGEAU

Les Cars Fabian – 29 Route de Neuilly – 52000 CHAUMONT
Autobus Langrois – 44 Route de Dijon – 52200 STS GEOSMES
STEF – Avenue de la Collinière – 52200LANGRES
Caisse MSA Sud Champagne – Quartier Foch – Allée Cassandre – 52000 CHAUMONT
AGC – Maison de l’Agriculture – 26 Avenue du 109ème RI – 52000 CHAUMONT
GROUPAMA - Rue de la Côte Grillée – 52000 CHAUMONT
Crédit agricole de Champagne Bourgogne – tous établissements du département

SECTION 2 :

Section d’inspection du travail ayant en charge,
sur la moitié est du département délimitée par :

la route nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, la commune de Saint-Dizier, qui est incluse, la route nationale 67 jusqu’à la commune de Chaumont, qui est exclue, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu’à la commune de Langres qui est exclue, la route départementale 674 puis la route départementale 974 jusqu’à la sortie du département, en direction de la Côte d’Or.

hormis les sites d’entreprises et établissements relevant de la section 1, le contrôle des professions agricoles telles que définies par l’article L 717-1 du code rural et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,.

le contrôle des entreprises et établissements relevant des filières d’activité, telles que résultant de la nouvelle nomenclature d’activités française approuvée par décret n° 207-1888 du 26 décembre 2007 (NAF révision 2, 2008, Niveau 3, 272 groupes) :

49.31Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.42Z	Services de déménagement
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
86.90A	Ambulances
74.90Z ou 80.10Z ou 80.20B ou 80.30Z	Uniquement pour les entreprises et établissements ayant pour activité le transport de fonds exercé à titre principal

et des entreprises extérieures, quelle que soit leur activité, intervenant au sein de ces entreprises et établissements,

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :

GONDRAND – Route de Troisfontaines – 52100 ST DIZIER
CORSI FIT – Route de Bar le Duc - 52100 BETTANCOURT LA FERREE
ENTREMONT – ZI – 52140 MONTIGNY LE ROI
ENTREMONT – 1, rue Champ David – 52200 PEIGNEY
Bongrain Gérard – 52150 ILLOUD
Michel Logistique – Route de Colombey les Choiseul – 52240 MERREY
ONF – Avenue Asthon – 52000 CHAUMONT
SE PAC – 52310 BOLOGNE
EMC2 – 52 000 Villiers le Sec
DEFIS – 4, rue de l’Ormeau – 52360 LECEY

SECTION 3 :

Section d’inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activités assujettis relevant des autres sections :

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Bettancourt-La –Ferrée, Eclaron-Braucourt-Ste Livière, Hallignicourt, Humbécourt, Laneuville au pont, Moëslains, Perthes, Saint-Dizier :

La partie Ouest délimitée par l’axe matérialisé par la RN4 vers Vitry (n°impairs), l’avenue Roger Salengro(n° impairs), l’avenue de la République(n° impairs), la rue Gambetta(n°pairs),l’avenue des Alsace Lorraine(n° pairs), l’avenue des Etats-Unis(n°pairs), la route de Nancy (n°pairs) et à nouveau la RN4 (vers Nancy n° pairs),

à l’exclusion de la Zone du Pré-Moinot, qui comporte les rues suivantes : rue des Clefmonts, rue du Bois du Roi, rue du Pré Moinot et rue des Minières, renvoyées à la section 5,

Valcourt, Villiers en lieu

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :

Fonderies de Brousseval et Montreuil (FBM)– 1 rue Fonderies - 52130 BROUSSEVAL
GHM– Rue Antoine Durenne – 52220 SOMMEVOIRE
Allevard Rejna Autosuspensions (ARA) – Rte de St URBAIN – 52300 FRONVILLE
Société des Anciens Etablissements Somborn Lang Ferry & Cie (SLF)– Rue Fonderies – 52130 BROUSSEVAL
SOVAL à Brousseval (arrdt St Dizier) – Rue des Fonderies – 52130 BROUSSEVAL
Eiffage Energie Bourgogne Champagne (EEBC) – 22 Avenue des Etats-Unis – 52100 ST DIZIER
Eiffage Thermie Grand Est (ETGE) - 22 Avenue des Etats-Unis – 52100 ST DIZIER
Argo France – 65, rue des Clefmonts - 52100 ST DIZIER

Arcelor Mittal Wire France – 2 Place Becquet – 52100 ST DIZIER
Jeandeline Intermarché - 56, rue de Vergy - 52100 ST DIZIER
Mediapost – Rue Pré Moinot - 52100 ST DIZIER
UDIS Super U– Avenue de Lorraine – 52300 JOINVILLE
Centre de Formation d’Apprentis Interprofessionnel Départemental (CFAID) – 1, rue Albert Camus – 52000 CHAUMONT
Le Journal de la Haute-Marne (JHM) – 14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT
Institut Médico-Educatif UGECAM Nord Est – Rue Quellemêle – 52000 CHAUMONT BROTTEES
Société des Forges de Froncles (SFF) – 79, rue des Ecoles – 52320 FRONCLES

SECTION 4 :

Section d’inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections :
le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :
Aingoulaincourt, Annonville, Autigny le Grand, Autigny le Petit, Bayard S/Marne, Chamouilly, Chanceneay, Chatonrupt-Sommermont, Chevillon, Cirfontaines en Ornois, Curel, Echenay, Effincourt, Epizon, Eurville-Bienville, Fontaine-sur-Marne, Germay, Germisay, Gillaumé, Lézeville, Maizières-sur-Amance, Montreuil-sur-Thonnance, Narcy, Noncourt le Rongeant, Osne-le Val, Pancey, Paroy-sur-Saulx, Poissons, Rachecourt-sur-Marne, Roche –sur-Marne, Saily, Saudron,
St Dizier :
la partie Est délimitée par l’axe matérialisé par la RN4 vers Vitry (n°pairs), l’avenue Roger Salengro(n° pairs), l’avenue de la République(n°pairs), la rue Gambetta(n°impairs),l’avenue des Alsace Lorraine(n° impairs), l’avenue des Etats-Unis(n°impairs), la route de Nancy (n°impairs) et à nouveau la RN4 (vers Nancy n°impairs),
Suzannecourt, Thonnance les Joinville, Thonnance les Moulins, Vecqueville
le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :
Acieries Hachette & Driout - 11 Av. Du Gal Sarraïl - 52100 ST DIZIER
Cora – Rte de Bar le Duc – 52100 BETTANCOURT LA FERREE
Dom Metalux SAS – 47 B rue Jeanne d’Arc - 52100 ST DIZIER
Focast – Chemin du Closot - 52100 ST DIZIER
Société des Fonderies de St Dizier – 38, rue Waldeck Rousseau – 52100 ST DIZIER
Devanlay Division Lacoste – Avenue d’Alsace – 52220 MONTIER EN DER
Feline auto SAS – 4 Avenue de Parchim - 52100 ST DIZIER
Actemium – 2, rue Bonnor - 52100 ST DIZIER
Tisza textil packaging SAS– 8, rue Decomble – 52000 CHAUMONT
Valvital Thermes de Bourbonne-les Bains – Place des Bains -52400 BOURBONNE LES BAINS
Cap 2 call – Rue du Val Poncé - 52000 CHAUMONT
Caisse Primaire d’Assurances Maladies (CPAM) – 18 Bld du Maréchal de Lattre de Tassigny - 52000 CHAUMONT
Chaudronnerie De l’Est (CDE) SAS– Rue de l’Avenir - 52200 SAINTS GEOSMES
MERCER – 26 Rue Principale – 52500 PISSELOUP
E. Leclerc SAS Soladi – 13 Rue de l’Avenir – 52200 SAINTS GEOSMES

SECTION 5 :

Section d’inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections,
le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :
Allichamps, Ambonville, Arnancourt, Attancourt, Bailly aux Forges, Baudrecourt, Beurville, Blécourt, Blumeray, Bouzancourt, Brachay, Brousseau, Ceffonds, Cerisieres, Charmes en l’Angle, Charmes la Grande, Cirey-sur-Blaise, Courcelles-sur-Blaise, Domblain, Dommartin le Franc, Dommartin le St Père, Domremy Landéville, Donjeux, Doulaincourt-Saucourt, Doulevant le Château, Doulevant le Petit, Droyes, Fays, Ferrière et Lafolie, Flammerécourt, Frampas, Fronville, Gudmont Villiers, Guindrecourt aux Ormes, Joinville, Laneuville à Rémy, Leschères-sur-le Blaiseron, Longeville-sur-la Laines, Louvemont, Louze, Magneux, Mathons, Mertrud, Montier en Der, Montreuil-sur-Blaise, Morancourt, Mussey-sur-Marne, Nomécourt, Nully, Trémilly, Pautaines Augeville, Planrupt, Puellémontiers, Rachecourt Suzémont, Robert Magny, Roches Bettaincourt, Rouécourt, Rouvroy-sur-Marne, Rupt,
Saint Dizier, pour la seule Zone du Pré Moinot, qui comporte les rues suivantes : rue des Clefmonts, rue du Bois du Roi, rue du Pré Moinot et rue des Minières,
Sommancourt, Sommevoire, St Urbain Maconcourt, Thilleux, Troisfontaines la Ville, Valleret, Vaux/Blaise, Vaux-sur-St Urbain, Ville en Blaisois, Voillecomte, Wassy,
le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :
Association Départementale d’Aide aux Personnes Agées et Handicapés (ADAPAH) – 30 Rue du Cdt Hugueny – 52000 CHAUMONT
Fondation Lucy Lebon – 29, rue des ponts – 52220 MONTIER EN DER
Sodibrag Centre Leclerc – Rue des Loyes – 52100 ST DIZIER
Perimeter protection France – 26, rue de la Gare – 52110 DOULEVANT LE CHATEAU
Maison de retraite Pougny – 4 Rue Pougny – 52270 DOULAINCOURT SAUCOURT
Entreprise Paul Calin – Route de Vitry – 52100 ST DIZIER
Bugnot 52 – Rue Batterie – 52270 ROCHES BETTAINCOURT
Conception Réalisation Développement (CRD) – Rue Bois du Roi – 52100 ST DIZIER
JBD SARL Mac Donald’s -4 Avenue du Gal Leclerc – 52000 CHAUMONT
Matfor – Zone industrielle – 52700 RIMAU COURT
Laboratoire Biologie Médicale Bio-sante – 4 Avenue de la République – 52000 CHAUMONT
Centre médico chirurgical de Chaumont le bois– 17 Avenue des Etats-Unis – 52000 CHAUMONT
Caisse d’Allocations Familiales (CAF) - 34, rue du Cdt Hugueny – 52000 CHAUMONT
Société de la Porte de Champagne (SPC) – Aire d’Autoroute A31 - 52160 PERROGNEY (LES FONTAINES)
Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) – 52000 SEMOUTIERS MONTSAON

SECTION 6 :

Section d’inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections :
le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :
Aizanville, Annéville la Prairie, Arc en Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la Renne, Blaisy, Blessonville, Bologne, Braux le Chatel, Brethenay, Bricon, Bugnières, Buxières les Villiers, Chateauvillain,
Chaumont :

La partie Ouest délimitée par l'axe matérialisé par la route de Langres D619 (n° pairs), puis l'avenue de la République (n° pairs), l'avenue du Général Leclerc (n° pairs), l'Avenue Thiers (n° pairs), l'Avenue Gambetta (n° pairs), l'Avenue Carnot n° impairs) et l'avenue Paul Doumer (n° impairs),

à l'exclusion de la ZI La Vendue, qui comporte les rues suivantes : rue du Val Poncé, route de Neuilly et avenue Christian Pineau, Cirfontaines en Azois, Colombey les Deux Eglises, Coupray, Cour L'évêque, Curmont, Daillancourt, Dancevoir, Dinteville, Euffigneix, Foulain, Froncles, Giey-sur-Aujon, Gillancourt, Guindrecourt-sur-Blaise, Jonchery, Juzennecourt, La Genevroye, Lachapelle en Blaisy, Laferté-sur-Aube, Lamancine, Lamothe en Blaisy, Lanty-sur-Aube, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Leffonds, Maranville, Marbéville, Meures, Mirbel, Montheries, Neuilly-sur-Suize, Orges, Ormoy les Sexfontaines, Oudincourt, Pont La Ville, Rennepont, Richebourg, Rizaucourt-Buchey, Semoutiers-Montsaon, Sexfontaines, Silvarouvres, Soncourt-sur-Marne, Vaudremont, Viéville, Vignory, Villars en Azois, Villier-sur-Suize, Villiers le Sec, Vouécourt, Vraincourt

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :

Ferry Capitain – BUSSY – 52300 VECQUEVILLE

Saint Gobain Pam – 52170 BAYARD S/MARNE

Office Public de l'Habitat (OPH) de saint-Dizier - 1 rue Jean Vilar – 52100 ST DIZIER

Association Le Bois l'Abbesse – Chemin de l'Argente Ligne – 52100 ST DIZIER

Clinique François 1 er Courlancy -12, rue François 1er – 52100 ST DIZIER

Arcelor Mittal Tubular Products Hautmont – Rue de la Marne – 52170 CHEVILLON

ADEF Résidences – 2, rue André Barbaux – 52100 ST DIZIER

Arcelor Mittal Manois – Route d'Humberville – 52700 MANOIS

Ateliers Bois et Compagnie – Route de Brottes – 52000 CHAUMONT

Forgex France – Rue Philippe Lebon – 52800 NOGENT

KH-SK France SAS – Route du Parc Animalier – 52400 BOURBONNE LES BAINS

Géant Casino – 7 Avenue de la République – 52000 CHAUMONT

Forges de Belles Ondes (FBO) – Route de Villiers sur Suize – 52260 ROLAMPONT

Etablissements MARIE – Rue de Vaucourt – CORLEE – 52200 LANGRES

Freudenberg Joints Elastomères (Langres) – ZI Les Nouvelles Franchises – 52200 LANGRES

SECTION 7 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections :

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Ageville, Aillianville, Andelot-Blancheville, Audeloncourt, Bassoncourt, Biesles, Bourdon-sur-Rognon, Bourg Ste Marie, Bourmont, Brainville-sur-Meuse, Breuvannes en Bassigny, Briaucourt, Busson, Buxières les Clefmont, Chalvraignes, Chamarandes-Choignes, Chambrecourt, Champigneulle en Bassigny, Chantraines,

Chaumont :

la partie Est délimitée par l'axe matérialisé par la route de Langres D619 (n° impairs), puis l'avenue de la République (n° impairs), l'avenue du Général Leclerc (n° impairs), l'Avenue Thiers (n° impairs), l'Avenue Gambetta (n° impairs), l'Avenue Carnot n° pairs) et l'avenue Paul Doumer (n° pairs),

dans la partie Ouest : la ZI La Vendue, qui comporte les rues suivantes : rue du Val Poncé, route de Neuilly et avenue Christian Pineau, Chaumont la Ville, Choiseul, Cirey les Mareilles, Clefmont, Clinchamp, Condes, Consigny, Cuves, Daillecourt, Darmannes, Doncourt -sur-Meuse, Ecot-la-Combe, Esnouveaux, Forcey, Germainvilliers, Goncourt, Graffigny-Chemin, Hâcourt, Harréville-les-Chanteurs, Huilliécourt, Humberville, Illoud, Is-en-Bassigny, Lafauche, Lanques sur Rognon, Laville-aux-bois, Leurville, Levécourt, Liffol-le-Petit, Longchamp, Louvières, Lusy sur Marne, Maisoncelles, Malaincourt sur Meuse, Mandres-la-Côte, Manois, Mareilles, Marnay sur Marne, Mennouveaux, Merrey, Millières, Montot sur Rognon, Morionvilliers, Nijon, Ninville, Nogent, Noyers, Orquevaux, Outremécour, Ozières, Perusse, Poinson-les-Nogent, Poulangy, Prez SS Lafauche, Rangecourt, Reynel, Riaucourt, Rimaucourt, Rochefort sur la Côte, Romain sur Meuse, Saint-Blin, Saint-Thiébauld, Sarcey, Semilly, Signéville, Sommerécourt, Soulaucourt sur Mouzon, Thivet, Thol- les - Millières, Treix, Vaudrecourt, Verbiesles, Versaignes ss Lafauche, Versaignes sur Marne, Vignes-la-côte, Vitry-les-Nogent, Vroncourt-la-Côte

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :

Yanmar Construction Equipment Europe SAS – 25, rue de la Tambourine – 52100 ST DIZIER

Adrexo – 4 Place Becquet – 52100 MARNAVAL

GHM – 140, rue Mauljean – 52130 WASSY

Cheloumex SAS Super U – Rue Ambroise Paré – 52800 NOGENT

Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale (ADASMS) – 10 Rue de l'Eglise – 52220 PUELLEMONTIER

Constantia Jeanne d'Arc – Rue Général de Gaulle – 52300 VECQUEVILLE

Colas Est – Route de Neuilly – 52000 CHAUMONT

Gillet Group – Rue Blaise Pascal – 52800 NOGENT

Hamaris – 27 Rue du Vieux Moulin – 52000 CHAUMONT

Chaumont Habitat – 51 Rue Robespierre – 52000 CHAUMONT

Caterpillar Remanufacturing Services Chaumont France – Route de Neuilly – 52000 CHAUMONT

Société Haute-Marne Parachèvement (HMP) – Cité Artisanale – 52140 SARREY

Imprimeries de Champagne - Rue de l'Etoile de Langres – 52200 LANGRES

Clinique de la Compassion – 8 Rue de la Charité – 52200 LANGRES

Plastic Omnium Auto Extérieur – Rue de l'Etoile de Langres – 52200 LANGRES

SECTION 8 :

Section d'inspection du travail ayant en charge, hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections :

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis dans les communes suivantes :

Aprey, Arbot, Auberive, Aujeurres, Aulnay-sur-Aube, Baissey, Balesmes-sur-Marne, Bay-sur-Aube, Beauchemin, Bourg, Brennes, Chalancey, Champigny les Langres, Chanoy, Chassigny, Chatenay Mâcheron, Choilley Dardenay, Cohons, Colmier le bas, Colmier le haut, Courcelles en Montagne, Cusey, Dommarien, Faverolles, Flagey, Germaines, Heuilley Cotton, Heuilley le Grand, Humes-Jorquenay, Isômes, Langres, Le Val d'Esnoms, Leuchey, Longeau-Percey, Marac, Mardor, Montsaugéon, Mouilleron, Noidant-Chatenoy, Noidant le Rocheux, Occey, Orcevaux, Ormaney, Peigney, Perrancey les vieux Moulins, Perrogney les Fontaines, Poinsonot, Poinson les Grancey, Praslay, Prauthoy, Rivières les Fosses, Rochetaillée, Rolampont (hors Charmoilles), Rouelles, Rouvres-sur-Aube, Saint Broingt le bois, Saint Broingt les Fosses, Saint Ciergues, Saint Geosmes, Saint Loup-sur-Aujon, Saint-Martin les Langres, Ternat,

Vaillant, Vals des Tilles, Vaus sous Aubigny, Vauxbons, Verseilles-le bas, Verseilles-le haut, Vesvres sous Chalancey, Villars Santenoge, Villegusien le lac, Villiers les Aprey, Vitry en Montagne, Vivey, Voisines
le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :
Forges de Courcelles à Nogent – 23, rue du 11 novembre – 52800 NOGENT
Forges de Bologne – 39 Route des Forges – 52310 BOLOGNE
ESTIC – 50 Rue du Mal de Lattre de Tassigny – 52100 ST DIZIER
Ferro France – 43 Rue Jeanne d'Arc – 52100 ST DIZIER
Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs (ANDRA) – Chemin des 3 Finages – 52230 SAUDRON
Étilam –ARCELORMITTAL – 52 Avenue du Général Sarrail – 52100 ST DIZIER
Electricfil Service – 4, rue Industrie – 52300 JOINVILLE
SNEF – ZI Dame Huguenotte – 52000 CHAUMONT
Forgeavia – Zone industrielle Saint Roch – 52340 BIESLES
Etablissements Maurice Marle - Rue Lavoisier – 52800 NOGENT
Chaumondis Centre Leclerc – Faubourg du Moulin Neuf – 52000 CHAUMONT
Constructions Métalliques AUER – 11 Voie Rivière - 52190 OCCEY
Maroquinerie PJ GUENE SA – Avenue de Champagne – 52190 VAUX SOUS AUBIGNY
Magna Sealing and Glass Systems – 1 Rue Alliés – 52200 HUMES JORQUENAY
Produits Plastiques Performances (3P) - Rue de l'Etoile de Langres – 52200 LANGRES

SECTION 9 :

Section» d'inspection du travail ayant en charge,

Sur l'ensemble du département

le contrôle des établissements de transport ferroviaire interurbain et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire interurbain du département de la Haute-Marne et des entreprises extérieures, qui interviennent au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation

le contrôle de toutes les entreprises, établissements et activités assujettis hormis les entreprises, établissements et activité assujettis relevant des autres sections dans les communes suivantes :

Aigremont, Andilly en Bassigny, Anrosey, Arbigny-sur-Varennes, Avrecourt, Bannes, Beaucharmoy, Belmont, Bize, Bonnacourt, Bourbonne les Bains, Celles en Bassigny, Celsoy, Chalindrey, Champigny-sous-Varennes, Champsevraine, Changey, Charmes, Charmoilles (partie de la commune de Rolampont), Chatenay Vaudin, Chaudenay, Chauffourt, Chézeaux, Coiffy-le –bas, Coiffy-le-haut, Coublanc, Culmont, Dammartin-sur-Meuse, Dampierre, Damremont, Enfonvelle, Farincourt, Fayl la Forêt (Billot), Frécourt, Fresnes-sur-Apance, Genevrières, Gilley, Grandchamp, Grenant, Guyonville, Haute-Amance, Laferté-sur-Amance, Laneuvelle, Larivière-Arnoncourt, Lavernoy, Lavernoy, Lavilleneuve, Le Chatelet-sur-Meuse, Le Pailly, Lecey, Les Loges, Maâtz, Maizières-sur-Amance, Marsilly en Bassigny, Melay, Montcharvot, Neuilly l'Evêque, Neuville les voisey, Orbigny au Mont, Orbigny-au-Val, Palaiseul, Parnoy en Bassigny, Pierremont-sur-Amance, Pisseloup, Plesnoy, Poinson lès Fayl , Poiseul, Pressigny, Raçonnières, Rivière le Bois, Rougeux, Saint Maurice, SaintVallier-sur-Marne, Sarrey, Saulles, Saulxures, Savigny, Serqueux, Soyers, Torcenay, Tornay, Val de Meuse, Valleroy, Varennes-sur-Amance, Velles, Vicq, Violot, Voisey, Vonceurt

le contrôle des sites des entreprises et établissements suivants :

Freudenberg SAS - Rue de l'Etoile de Langres – 52200 LANGRES
COGESAL MIKO – Rue Bonnor – 52100 ST DIZIER
YTO France SAS – Chemin du Clos St Jean – 52100 ST DIZIER
Prevot Smeta – 6, rue Malgras – 52100 ST DIZIER
Capie Intermarché – 24 Avenue de la Marne – 52300 JOINVILLE
Lycée Privé Oudinot – Route de Neuilly – 52000 CHAUMONT
Holding de restauration – Aire de Chateauvillain – 52120 CHATEAUVILLAIN
Association parents enfants inadaptés (APEI) de St Blin - 19 Route d'Humberville – 52700 ST BLIN
Association parents enfants inadaptés (APEI) de Bize – 19 rue des Chenevrières – 52500 BIZE
Greatbatch Medical – Rue Côte Grillée – 52000 CHAUMONT
Aesculap – Boulevard du Mal Juin – 52000 CHAUMONT
Association Laïque de formation professionnelle VIET – Rue Anne Marie Legros – 52140 MONTIGNY LE ROI
Bongarzone TP – 5, rue de l'Avenir – 52200 STS GEOSMES
SAVIPLAST 52 – ZI Les Moulières – 52600 CHALINDREY
Chesneau Christian et Fils – Cité Artisanale – 52140 SARREY
Plastic Omnium Systèmes Urbains - Rue de l'Etoile de Langres – 52200 LANGRES